ETATS DES LIEUX NATIONAUX - CEPIA

DYNAMIQUES HALIEUTIQUES ET SYSTEMES DE GESTION DES PÊCHES

—

GUINEE BISSAU ET AMPC UROK

RAPPORT FINAL

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2

CONTEXTE HALIEUTIQUE NATIONAL 4
ACTUALISATION DES MACRO-INDICATEURS CSRP 4
DIAGNOSTIC DES PRINCIPAUX STOCKS DE DEMERSAUX : 6

POLITIQUE DE GESTION DES PÊCHES 8
MINISTERES DE TUTELLES ET DIRECTION EN CHARGE DE LA GESTION DES PECHES : 8
STRUCTURES DE GESTION DES PECHES ET RESPONSABILITE : 8
PARTICIPATION DES PECHEURS DANS LA GESTION DES PECHES A L'ECHELLE NATIONALE ? SOUS QUELLE FORME ? 8
LES AMP SONT-ELLES MENTIONNEES DANS LE CORPUS LEGISLATIF DE LA PECHE ? SOUS-QUELLE FORME ? 8
POINT DE VUE ET RECOMMANDATIONS : 9
DIRES D'EXPERTS : 9

ACTIVITES HALIEUTIQUES 11
PRINCIPAUX SITES DE DEBARQUEMENT DE LA PECHE ARTISANALE 11
A PROXIMITE DE l'AMP 12
A l'INTERIEUR DE l'AMP 12
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES RELATIVES A TRISTAO 12
CARTOGRAPHIE - 13

FICHE DESCRIPTIVE DE l'AMPC d'AMPC d'UROK 14
HISTORIQUE & CREATION : 14
GOUVERNANCE : 15
PERSONNES RESSOURCES : 16
REGLES D'ACCES, ZONAGE D'USAGES: 16
INTERDICTIONS : 17
REGLES SPECIFIQUES POUR NON RESIDENTS : 18
DISPOSITIF REPRESSIF : 18
DEMOGRAPHIE : 20
STRUCTURES SOCIO-PROFESSIONNELLES ET USAGES : 20
ACTEURS/ RESSOURCES ET ECOSYSTEMES DES ÎLES TRISTAO : REPRESENTATION SCHEMATIQUE SIMPLIFIEE 21

SYSTEME DE SUIVI (EXISANT OU AYANT EXISTE) 23

BIBLIOGRAPHIE 34

PREAMBULE

PRESENTATION DU PROJET

La CSRP est le maître d'ouvrage du projet « Appui aux initiatives de cogestion et à l'intégration des AMP dans la gestion des pêches», financé par l'AFD sur la période 2009-2013 et intervient dans quatre pays membres de la CSRP : en Guinée Bissau (Urok), en Guinée (Tristao), au Sénégal (Bamboung) et en Mauritanie (PNBA).

L'UICN coordonne, en étroite collaboration avec des opérateurs nationaux, la mise en œuvre des volets 2.2 et 2.3, désormais baptisé projet CEPIA. Ce projet vise :

- à soutenir, dans des AMP existantes ou en cours de création, le développement de méthodes de suivi et d'évaluation de leurs impacts sur la gestion des pêches, et la participation des différentes parties prenantes concernées par ce suivi.
- à appuyer les AMP sélectionnées dans l'amélioration de leurs plans de gestion et à contribuer à la révision des politiques sectorielles de gestion des pêches et de l'environnement marin.

En étroite concertation avec les partenaires nationaux, il a ainsi été jugé indispensable de réaliser dès le démarrage du projet un état des lieux i) des connaissances halieutiques disponibles au niveau national et local ii) de la situation des systèmes de gestion des pêches et des AMP et le recueil, auprès des institutions du secteur pêche d'avis argumentés sur des points spécifiques.

Ce document, au format volontairement synthétique et standard à tous les sites, a pour objectif principal d'étayer significativement les réflexions visant à la co-construction d'indicateurs de l'efficacité des AMP pour la gestion des pêches. Il permettra en effet à la fois de disposer :

d'un recensement des activités de monitoring existant ou ayant existé sur les différents sites d'importance halieutique,
du rôle qu'accordent à ce jour les gestionnaires des ressources naturelles aux Aires Marines Protégées et du rôle que ces différentes structures de gestion souhaite voir ces AMP jouer.

AUTEURS

AUTEURS PRINCIPAUX :
Armelle URANI, Assistante technique au CIPA pour le projet « Initiatives de cogestion et d'intégration des AMP dans la gestion des pêches en Afrique de l'Ouest », CSRP
Rita GOMES FUNNY, Coordinatrice nationale du projet CEPIA et biologiste, CIPA

CO-AUTEURS :
Mr. Herculano DA SILVA NHAGA, Technicien SIG, GPC.
Mr. Adilson DYWYNÁ DJABULÁ, Assistant juridique, Secrétariat d'Etat des Pêches.
Mr. Eduardo Luis PERREIRA, Responsable du service du cadastre, Direction nationale de la Pêche Artisanale.
M^{elle} Josefa PINTO, Biologiste, CIPA.
Mr. Emanuel RAMOS, Assistant technique, FIBA

CONTRIBUTIONS :
Pablo Chavance (UICN-Programme Marin et Côtier pour l'Afrique Centrale et Occidentale)

CONTEXTE HALIEUTIQUE NATIONAL

ACTUALISATION DES MACRO-INDICATEURS CSRP

Les tableaux ci-dessous sont extraits d'un document de travail élaboré par la CSRP dans le cadre de l'atelier de formulation de la composante "gestion durable des pêches" de la phase 2 du PRCM en février 2007. Dans le cadre de ce travail, les valeurs ont été confirmées et idéalement actualisées, en citant la source la plus récente.

L'état des ressources halieutiques

Indicateurs	Cap-Vert	Gambie	Guinée	Guinée Bissau	Mauritanie	Sénégal	Sierra Léone	Total
Potentiel halieutique (t)	45,000	85,000	145,000	523,160	720,000	500,000	180,000	1,840,000
Potentiel pélagiques (t) (thonidés inclus)	40,000	70,000	100,000	212,500	600,000	375,000	100,000	1,365,000
Potentiel démersaux (t) (hors praires en RIM)	5,000	15,000	45,000	310,660	120,000	125,000	80,000	475,000

Sources : MAAP 2005, CNSHB 2005, IMROP 2006, DPM 2002, IMBO 2000, COPACE 2003 et 2005, CIPA (Guinée-Bissau), 2010. Plan de gestion des pêches pour l'année 2010

La situation des pêcheries

Indicateurs	Cap-Vert	Gambie	Guinée	Guinée Bissau	Mauritanie	Sénégal	Sierra Léone	Total
Captures totales (t)	8,000	40,000	99 000	107,147	700,000	427,000	132,400	1,473,900
total P. Industrielle	3,800	10,000	42000	72,145	620,000	42,000	15,800	776,100
dont Pélagiques	3,800	5,000	11000	43,656	560,000	3,000	2,500	585,300
dont Démersaux	0	5,000	31000	28,491	60,000	39,000	13,300	148,300
total P. Artisanale	4,200	30,000	57000	35,000	80,000	385,000	116,600	697,800
dont Pélagiques	3,200	25,000	33000	20,475	20,000	335,000	80,000	496,200
dont Démersaux	1,000	5,000	24000	14,525	60,000	50,000	36,600	176,600
Total Pélagiques	7,000	30,000	44000	64,131	580,000	338,000	82,500	1,081,500
Total démersaux	1,000	10,000	55000	43,016	120,000	89,000	49,900	324,900

Sources : MAAP 2005, GFD 2005, CNSHB 2005, IMROP 2006, DPM 2006, MFMW 2005, COPACE 2003 et 2005, SEP Direction de la pêche artisanale 2009, CIPA (Guinée-Bissau), 2009. Annuaire de la pêche industrielle & González, M. J.,2009. Deuxième enquête socioéconomique de la pêche artisanale. Bissau, Février

Indicateurs	Cap-Vert	Gambie	Guinée	Guinée Bissau	Mauritanie	Sénégal	Sierra Léone	Total
Flotte de pêche industrielle	197	30	181	177	350	200	100	1,188
navires nationaux ou basés	77	0	22	3	150	160	40	451
licences navires étrangers *	120	30	169	174	200	40	60	747
Flotte de pêche artisanale	1,267	1,700	3,636	2,500	3,640	12,624	7,000	30,867
% motorisation	73%	37%	29%	20%	95%	75%	3%	52%
pirogues motorisées	925	629	1054	500	3,458	9,468	210	15,974

Sources : DGP 2005, GFD 2004, CNSHB 2005, DGPA 2006, IMROP 2006, DPM 2006, MFMW 2006, Direction de la pêche artisanale et annuaire de la pêche industrielle 2009. // * les licences ne sont pas toutes utilisées

La place de la pêche dans les états membres de la CSRP

Indicateurs	Cap-Vert	Gambie	Guinée	Guinée Bissau	Mauritanie	Sénégal	Sierra Léone	Total
Superficie Etat (km²)	4,033	10,000	246,857	36,125	1,030,400	196,722	72,326	1,595,606
Façade maritime (km)	1020	70	300	274	720	700	330	3414
ZEE (km²)	734,265	10,500	116,584	105,740	234,000	180,895	166,058	1,548,042
Plateau continental (km²)	3,000	4,000	56,000	45,000	34,000	24,000	25,600	191,600
% Plateau / ZEE	0.4%	38.1%	48.0%	42.6%	14.5%	13.3%	15.4%	12.4%

Sources : Centres nationaux de recherche halieutique, Départements des pêches, FAO, CIPA.

Indicateurs	Cap-Vert	Gambie	Guinée	Guinée Bissau	Mauritanie	Sénégal	Sierra Léone	Total
année de référence	2003	2004	2008	2009	2000	2003	2003	
Population totale	470,000	1,400,000	9,200,000	1,548,159	2,550,000	10,000,000	4,800,000	28,593,200
taux croissance	2.6%	2.8%	4.3%	2.4%	2.6%	2.5%	2.6%	
Projection 2012	507,621	1,479,498	12,000,000	ND	2,974,571	10,768,906	5,184,219	30,747,285

Sources : FMI 2006, World Ressources Institut 2006, BM 2006, FAO Country profiles, Instituts nationaux de statistiques, INEC 2009.

Indicateurs	Cap-Vert	Gambie	Guinée	Guinée Bissau	Mauritanie	Sénégal	Sierra Léone	Total / moyenne
Emplois secteur pêche	9,100	30,000	84,200	120 000*	36,000	220,000	125,000	520,300
dont Pêcheurs Artisans	4,380	4,700	80,000	10 000**	12,500	59,500	25,000	189,193
% pêcheurs / pop active	4.6%	4.5%	2.5%	2.2%	3.1%	5.0%	5.2%	4.0%
Consommation poisson (kg/hab/an)	25.0	23.3	16.1	26	4.3	35.4	12.3	21.3
% poisson / total protéines animales	28%	61%	60%	24%	13%	47%	75%	48%

Sources : FMI 2006, World Ressources Institut 2006, BM 2006, FAO Country profiles, Instituts nationaux de statistiques, INEC 2008.
*nombre de personnes. Emplois directs et indirects. Andersen, P., 2009. *Diagnostic social sur le travail et l'emploi dans le secteur de la pêche en Guinée-Bissau, Maroc, en Mauritanie e au Sénégal*. Projet pour le développement rationnel et durable du secteur de la pêche (INT/07/16M/SPA). Madrid, 111p.
**86% des pêcheurs nationaux et 14% des pêcheurs étrangers.

Indicateurs	Cap-Vert	Gambie	Guinée	Guinée Bissau	Mauritanie	Sénégal	Sierra Léone	Total
Part dans le PIB	1.52%	2.68%	0.43%	%	4.97%	2.00% *	ND	
Valeur exportations (M USD)	0.55	0.31	33.30	0.20	143.50	157.30	18.10	353.25
Contribution aux exportations	0.99%	0.24%	4.48%	3,9%	43.45%	21.53%	0.00%	
Contribution budget de l'Etat	ND	ND	2.5%	40%	5.0% **	1.7%	0.9%	

Sources : FMI 2006, World Ressources Institut 2006, BM 2006, FAO Country profiles, Instituts nationaux de statistiques, INEC 2008.
* selon l'étude FAO / PMEDP 2005, la contribution au PIB du seul secteur artisanal serait en fait de 4.1%
** hors accord de pêche communautaire (en incluant l'accord de pêche UE, cette contribution s'élevait à 25% en 2003)

L'aménagement des pêches

Indicateurs	Cap-Vert	Gambie	Guinée	Guinée Bissau	Mauritanie	Sénégal	Sierra Léone
Loi en vigueur	2005	1995	1995	2000	2000	1998	1994
Zone réservée PA	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Accès PA	Libre/gratuit	Libre/gratuit	Libre/payant >15CV	Payant*	Libre/payant	Libre/payant	Libre/payant
Mesures techniques	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Limitation capacité PA/PI	Non / Non	Non / Non	Non / Oui	Non / Oui	Non / Non	Non / Non	Non / Oui

Source : Direction de la pêche artisanale, 2008.
*Zone réservée à la PA de 12 milles marins. L'accès est payant et autorisé aux embarcations ayant un potentiel inférieur à 60 CV. Le partage se fait comme suit :
- Zone continentale : de 0 à 15 cv ;
- Zone insulaire : >15 ≤ à 40 CV ;
- Zone maritime : >40 CV ≤ à 60 CV

Indicateurs	Cap-Vert	Gambie	Guinée	Guinée Bissau	Mauritanie	Sénégal	Sierra Léone
Conseil Consultatif	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
Organ. Profess. PI	Oui	Non	CONAPEG	Oui*	FNP	GAIPES	Non
Organ. Profess. PA locales	Oui	Oui	Oui	Oui**	Non	Oui	Oui
nationales	Non	NAAFO, GAMFIDA	UNPAG	ANAPA***	A3PAM	CONIPAS, FENAGIE, CNPS, etc.	SLAFU, SLAAFU
niveau organisation	faible	faible	moyen	faible	fort	moyen	faible

Sources : Le plan triennal de la co-gestion et de développement des pêcheries dans la zone de la réserve de pêche de Rio Grande de Buba et dles lagunes de Cufada, Projet de gestion de la biodiversité de la zone côtière, bureau de coordination de la composante pêche – BCCP, 2009, Direction de la pêche artisanale 2009.

*ANEP : Association National des Entreprises de la Pêche, est constitué de dix-huit (18) entreprises liées au secteur de la pêche. Son rôle principal est de servir d'interlocuteur direct entre les institutions de l'Etat travaillant dans le domaine de la pêche et les entreprises de pêche. Les principaux problèmes de l'ANEP sont financiers, liés à l'instabilité politique et gouvernementale du pays, un manque d'infrastructures et une absence de flotte nationale.

**les associations locales sont les suivantes :
- Association des pêcheurs du Rio Grande de Buba ;
- Association des pêcheurs de l'île de Formosa ;
- Association des pêcheurs de l'île de Bubaque ;
- Association des pêcheurs FORIEDJAMA ;
- Association des pêcheurs de Varela ;
- Association des pêcheurs de Cacheu ;
- Association des pêcheurs de Lamba-Bolama ;
- Association des femmes transformatrices et des commerçantes COLE ;
- Association des femmes NAMAMTURO ;
- Association des femmes intermédiaires de Bubaque.

***ANAPA : Association National des mareyeurs de la Pêche. Elle sert de lien entre le Secrétariat d'Etat des Pêches et les communautés de pêcheurs. Elle est consultée, au niveau national, avant les signatures d'accords de pêche avec les pays voisins. De plus, elle fait partie du comité de pilotage pour l'implantation de chaque projet de la commission sous-régionale des pêches. Les principaux problèmes qu'elle rencontre sont d'ordre logistique et matériel de base.

La coopération internationale et sous-régionale : les accords de pêche

Indicateurs	Cap-Vert	Gambie	Guinée	Guinée Bissau	Mauritanie	Sénégal	Sierra Léone
Accord de pêche avec UE	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Compensation UE M€/an	0.385		3,400	7,500	86,000		
Période protocole	2006/2010		2004/2008	2007/ 2011	2006/2008		
Accord de pêche avec Chine			Oui				
Compensation UE M€/an			3 000 000 USD				

DIAGNOSTIC DES PRINCIPAUX STOCKS DE DEMERSAUX :

A quelle fréquence les évaluations des stocks de démersaux sont elles conduites, par qui ?

Les évaluations se font annuellement. La dernière date de 2008 et a été conduite par le CIPA en collaboration avec l'Institut Espagnol d'Océanographie.

Quand est prévue la prochaine la prochaine évaluation ?

La prochaine évaluation est prévue en 2011. L'objectif est de faire trois évaluations par an, une pendant la saison des pluies, une pendant la saison sèche et enfin, une pendant l'intersaison. Toutefois, en tenant compte des difficultés financières, cet objectif paraît difficile à atteindre. La réalisation d'une campagne d'évaluation dans la ZEE de la Guinée-Bissau dépendra des appuis sectoriels accordés par l'UE.

Quel diagnostic formulé pour les principales espèces démersales capturées (évaluation la plus récente) ?

Les trois espèces commerciales les plus capturées dans les eaux de la Guinée-Bissau sont les suivantes : les crustacés *Parapenaeus longirostris*, *Aristeus varidens* et *Farfantepenaeus notialis*.
Il est possible de se référer au graphique suivant pour avoir une idée de l'évolution de leur CPUE dans la Z.E.E. :

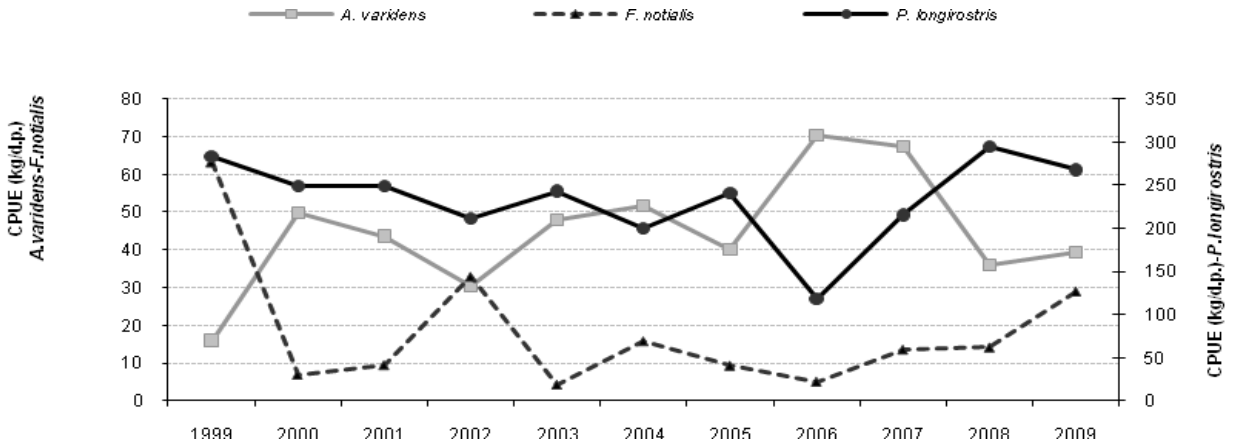


Figure 1 : Rendement en CPUE (kg/jour de pêche) des trois espèces visées par la flotte espagnoe dans les eaux de la Guinée-Bissau entre 1999 et 2009

Ce même document (note de bas de page n°1) comprend la compilation des informations relatives aux différentes flottes opérant dans les eaux guinéennes (l'UE dominée par la flotte espagnole et les autres nationalités dominées par la flotte chinoise) et permet d'avoir une vision globale de l'exploitation des principales espèces démersales. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes :

Absence d'une série régulière de données, ce qui ne permet pas d'appliquer des modèles d'évolution des espèces. Il a donc été analysé les tendances des rendements (CPUE) de la flotte espagnole pour les principales espèces (diverses sortes de crevettes, le poulpe et le calamar). D'une manière générale, les indicateurs sont stables dans le temps avec quelques fluctuations certaines années mais sans chute importante. Les fluctuations temporaires sont, elles, caractéristiques des espèces à cycle de vie courte.

Il a été détecté une augmentation du volume de capture des poissons. Il a été vérifié que ces pourcentages varient en fonction du type de flotte et de la nationalité.

POLITIQUE DE GESTION DES PÊCHES

MINISTERES DE TUTELLE ET DIRECTION EN CHARGE DE LA GESTION DES PECHES :

Secrétariat d'Etat de la Pêche ; CIPA (Centre de Recherche Appliquée pour la Pêche) ; GEP (Bureau des Etudes et de la Planification).

STRUCTURES DE GESTION DES PECHES ET RESPONSABILITES :

Le Secrétariat d'Etat de la Pêche, à travers différents services tels que le GEP (Bureau des Etudes et de la Planification) mettant en place les politiques du secteur des pêches, le CIPA (Centre de Recherche Appliquée pour la Pêche), la Direction Général des Pêches gérant l'effort de pêche et FISCAP s'occupant de la surveillance.

PARTICIPATION DES PECHEURS DANS LA GESTION DES PECHES A L'ECHELLE NATIONALE ? SOUS QUELLE FORME ?

L'article 6 du RPA prévoit l'existence de conseils consultatifs régionaux de la pêche artisanale dans lesquels les pêcheurs artisanaux sont représentés. De plus, l'article 18, n°1, alinéa b et n°2 de la loi cadre des Aires Protégées (LQAP) prévoient la participation des communautés locales dans le conseil de gestion des Aires protégées, organe fondamental pour la définition des politiques de gestion dans chaque Aire Protégée.

ANEP : Association National des Entreprises de la Pêche, est constitué de dix-huit (18) entreprises liées au secteur de la pêche. Son rôle principal est de servir d'interlocuteur direct entre les institutions de l'Etat travaillant dans le domaine de la pêche et les entreprises de pêche. Les principaux problèmes de l'ANEP sont financiers, liés à l'instabilité politique et gouvernementale du pays, un manque d'infrastructures et une absence de flotte nationale.

Les associations locales sont les suivantes :

- Association des pêcheurs du Rio Grande de Buba ;
- Association des pêcheurs de l'île de Formosa ;
- Association des pêcheurs de l'île de Bubaque ;
- Association des pêcheurs FORIEDJAMA ;
- Association des pêcheurs de Varela ;
- Association des pêcheurs de Cacheu ;
- Association des pêcheurs de Lamba-Bolama ;
- Association des femmes transformatrices et des commerçantes COLE ;
- Association des femmes NAMAMTURO ;
- Association des femmes intermédiaires de Bubaque.

ANAPA : Association National des mareyeurs de la Pêche. Elle sert de lien entre le Secrétariat d'Etat des Pêches et les communautés de pêcheurs. Elle est consultée, au niveau national, avant les signatures d'accords de pêche avec les pays voisins. De plus, elle fait partie du comité de pilotage pour l'implantation de chaque projet de la commission sous-régionale des pêches. Les principaux problèmes qu'elle rencontre sont d'ordre logistique et matériel de base.

LES AMP SONT-ELLES MENTIONNEES DANS LE CORPUS LEGISLATIF DE LA PECHE ? SOUS-QUELLE FORME ?

Les AMP apparaissent dans les lois concernant la pêche. Ainsi, dans l'article 12, n°2, alinéa a, loi générael sur la pêche, il apparait comme une possibilité pour le gouvernement d'interdire la pêche dans certaines zones. De plus, dans l'article 5, n°1 et n°2 du règlement de la pêche artisanale (RPA), il est prévu que le département du gouvernement, responsable du secteur des pêches, puisse définir des zones dans lesquelles les activités de pêches sont sujettes à certaines restrictions.

Sources :

- Décret (n°113/97) du 22/01/1197, portant sur la réglementation de la pêche artisanale
- Loi cadre des Aires Protégées : Décret-loi n°3/97. Bulletin Officiel n°21. Mardi 26 Mai 1997
- Dispositions législatives sur la pêche. Décret-loi n°6 – A/2000 du 22 août 2000 sur les ressources de la pêche et le droit de pêche dans les eaux maritimes de la Guinée-Bissau
- Création de l'Aire Marine Protégée Communautaire des Iles de Formosa, Nago et Chediã (îles Urok): Décret n°8/2005. Bulletin Officiel n°28. Mardi 12 Juillet 2005
- Plan de Gestion de l'Aire Marine Protégée Communautaire des Iles de Formosa, Nago et Chediã (îles Urok): Décret n°9/2005. Bulletin officiel n°28. Mardi 12 Juin 2005

POINT DE VUE ET RECOMMANDATIONS :

Sources documentaires :

Rappeler ici, en mentionnant les sources des documents considérés (post 2000 uniquement) , les principales conclusions ou recommandations formulées pour l'amélioration de la gestion des pêches à l'échelle nationale :

Une enquête[1], réalisée par le CIPA, sur les engins de pêche le long de la côte guinéenne a recommandé «l'interdiction des engins de pêche en nylon car ils causent trop de dégâts sur les espèces ainsi que la destruction totale de tous les campements de pêche étrangers situés sur la côte».

Selon le plan de gestion des pêches de l'année 2010[2] et le projet de loi des pêches[3], il est proposé pour l'année 2010 une capture limitée à 180 100 tonnes (3 630 de crevettes, 59 470 de démersaux, 12 000 céphalopodes, 100 000 poissons pélagiques et 5 000 de thon) pour 155 navires, avec comme TJB (Tonneaux de Jauge Brute) de 77 060.

De plus, il est nécessaire de renforcer le système de fiscalisation des pêches, de garantir un fonctionnement efficace de la récolte et du traitement des données concernant les captures et suivre d'une manière rigoureuse l'exécution des accords de pêche.

DIRES D'EXPERTS :

Il est attendu, au cours de réunions ou de discussions avec les institutions partenaires impliquées dans la pêche ou la gestion des ressources naturelles, que soit recueilli l'avis d'acteurs clé autour de questions liées à l'efficacité des systèmes de gestion des pêches, la cohérence des politiques sectorielles, etc.

Quel est selon vous/votre institution, le rôle essentiel que doit jouer une AMP pour votre pays ?

a) Assistant technique Tiniguena, FIBA (Fondation Internationale du Banc d'Arguin)

«Le rôle essentiel que doit jouer une AMP est de permettre le développement durable, la préservation des ressources halieutiques et le bien-être social».

b) Directeur du GEP

«En tenant compte des actuels défis du secteur des pêches, les politiques mises en œuvre dans les AMP viennent compléter les efforts de développement menés par les institutions intervenant dans ce secteur, surtout en matière de gestion et de conservation des ressources halieutiques, grâce à la nouvelle approche de gestion participative , qui est mise en œuvre et donne des résultats positifs».

c) Directeur de la maison de l'Environnement et de la Culture de Bubaque et Coordinateur de la réserve de biosphère de l'archipel Bolama-Bijagós

«Les AMP jouent un rôle essentiel pour le maintien des valeurs sociales et culturelles des populations résidant dans ces zones. De plus, elles ont aussi un rôle de maintien des écosystèmes pour les populations qui y vivent. D'un autre côté, elles augmentent les opportunités de campements écotouristiques, d'artisanat, d'éducation et

[1] Inquérito sobre as artes da pesca artesanal ao longo da costa marítima da Guiné-Bissau, Ano 2005. CIPA. 29p. 2005.
[2] Plano de gestão das pescas no Ano 2010. SEP, DGP, DG CIPA. 32p. 2010.
[3] *Projecto lei geral das Pescas*. Malal Sané, Cerilo Vieira et al. 43p. 2010.

de recherche. Enfin, elles contribuent, à travers la valorisation économique de la biodiversité, à l'amélioration du Produit Intérieur Brut, par exemple, à travers des aires de pêche, l'agriculture biologique...»

Quelle est la raison principale qui a justifié la création de l'AMP considérée ?

a) Assistant technique Tiniguena, FIBA (Fondation Internationale du Banc d'Arguin)

«La création de l'AMP permet de protéger l'espace maritime et côtier, ainsi que l'appropriation du territoire».

b) Directeur du GEP

«Une des principales raisons qui justifie la création de l'AMP est la nécessité croissante de renforcer les institutions de l'Etat (SEP : Secrétariat d'Etat de la Pêche) en matière de promotion des bonnes pratiques dans la gestion et la conservation des ressources halieutiques ; de renforcer l'Etat ou les institutions de l'Etat surtout dans la surveillance et le contrôle des activités de la pêche, en zone de pêche artisanale».

c) Directeur de la maison de l'Environnement et de la Culture de Bubaque et Coordinateur de la réserve de biosphère de l'archipel Bolama-Bijagós

«La création de l'AMP UROK se justifie par : son dense écosystème de mangrove, la grande concentration de lamantins au niveau de la sous-région, la présence de dauphins, d'hippopotames, de loutres, de crocodiles, de tortues marines et la grande concentration d'oiseaux aquatiques (environ 190 000 individus représentant 96 espèces)»

Quelle information souhaiteriez-vous recevoir sur les effets de votre AMP ?

a) Assistant technique Tiniguena, FIBA (Fondation Internationale du Banc d'Arguin)

« L'impact sur la préservation de la ressource halieutique (poissons,…)».

b) Directeur du GEP

«Des études sur l'évolution de l'état des ressources et de l'écosystème et la situation de référence (avant et après) la création de l'AMPc Urok».

c) Directeur de la maison de l'Environnement et de la Culture de Bubaque et Coordinateur de la réserve de biosphère de l'archipel Bolama-Bijagós

«De l'information sur les changements climatiques, la gestion participative, la gestion des aires protégées et les études d'impact environnemental»

Selon vos/votre institution, une AMP peut-elle être une solution pour mieux gérer les pêches ? Comment ?

a) Assistant technique Tiniguena, FIBA (Fondation Internationale du Banc d'Arguin)

«Oui, en permettant une meilleure exploitation de la ressource et en assurant une gestion durable des ressources marines».

b) Directeur du GEP

«Sans aucun doute, parce que la politique des AMP dans le monde entier et en particulier en Guinée-Bissau est d'une grande utilité dans la mesure où elle se base sur la gestion participative dans laquelle les communautés sont appelées à intervenir afin d'aider à trouver des solutions notamment dans la conservation des ressources halieutiques. De plus, une AMP en Guinée-Bissau peut permettre de résoudre des problèmes environnementaux ou sociaux, mais aussi dans le domaine de la pêche».

c) Directeur de la maison de l'Environnement et de la Culture de Bubaque et Coordinateur de la réserve de biosphère de l'archipel Bolama-Bijagós

«En contribuant à la vitalité de l'écosystème marin et de ses ressources, en créant des réserves de pêche, en sensibilisant les pêcheurs sur la pratique d'une pêche responsable, en impliquant les pêcheurs nationaux dans la gestion et la surveillance et en appliquant la loi et le règlement des pêches sur les engins de pêche adéquats»

ACTIVITES HALIEUTIQUES

PRINCIPAUX SITES DE DEBARQUEMENT DE LA PECHE ARTISANALE

NOM	Caractéristiques générales		Principales espèces capturées						Principaux engins		Sources
	Nb navires	Volume total débarqué	Sp 1		Sp 2		Sp 3		Engin 1	Engin 2	
			Nom Sp	*Volume et %age (kg)*	*Nom Sp*	*Volume et %age (Kg)*	*Nom Sp*	*Volume et %age (Kg)*	Nom	Nom	
BISSAU	ND	240 074, 25 kg	*Ethmalosa Fimbriata* (Ethmalose d'Afrique)	71 076,6 29,61 %	*Liza Sp.*	50 185,28 20,90 %	*CaranxHippos* (Carangue Crevalle)	49 108,65 6,06 %	Filet à Tainha *	Filet Djafal**	*2010. CIPA, DEIPD. Anuário estatistico de pesca artesanal 2004.*
BUBAQUE	ND	24 708,5 kg	*Mugil Curema* (Mulet Curème)	8 655 35,03 %	*Liza Falcipinnis* (Mulet à grandes nageoires)	3 544,3 14,34 %	*Liza Grandisquamis* (Mulet écailleux)	2 740 11,09 %	Filet à Tainha	Filet Djafal	
CACHEU	ND	15 516, 95 kg	*Arius Latisculatus* (Mâchoiron de Gambie)	8 207,5 52,89 %	*Arius Parkii*	2 032,5 13,09 %	*Polydactylus quadrifilis* (Gros Capitaine)	1 532,5 9,88 %	Filet à Bicuda***	Palangre****	
BIOMBO	AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE										Comm. Pers. Emanuel Ramos (Assistant technique de la FIBA), Rita FUNNY (Biologiste du CIPA).

Normalement le filet tournant utilisé pour capturer les poissons des espèces de la famille Mugilidae a une taille de maille que varie entre 28 – 30 mm
** Pour capturer les poissons de la famille Clupidae, on utilise aussi le même genre de filet que pour les poissons de la famille Mugilidae, mais avec une dimension de maille qui varie entre 30-36mm. Il peut être lancé au fond ou lancé en filet tournant
*** Pour capturer les poissons de genre Sphyraena on utilise le filet maillant dérivant avec une taille de maille qui varie entre 60-70mm
**** Ensemble d'hameçons

A PROXIMITE DE l'AMP

Les données décrites sont assez rares et peu précises en général. Selon des sources orales, les deux principaux ports de débarquement en provenance d'Urok, sont Bissau et Biombo. Les autres ports apparaissent tout de même dans ce document afin d'avoir une vue plus globale. Il serait nécessaire de vérifier sur le terrain les données et les points à étudier réellement.

Il existe des données sur Bubaque, port le plus proche des îles Urok, c'est pour cela que les informations le concernant sont maintenues.

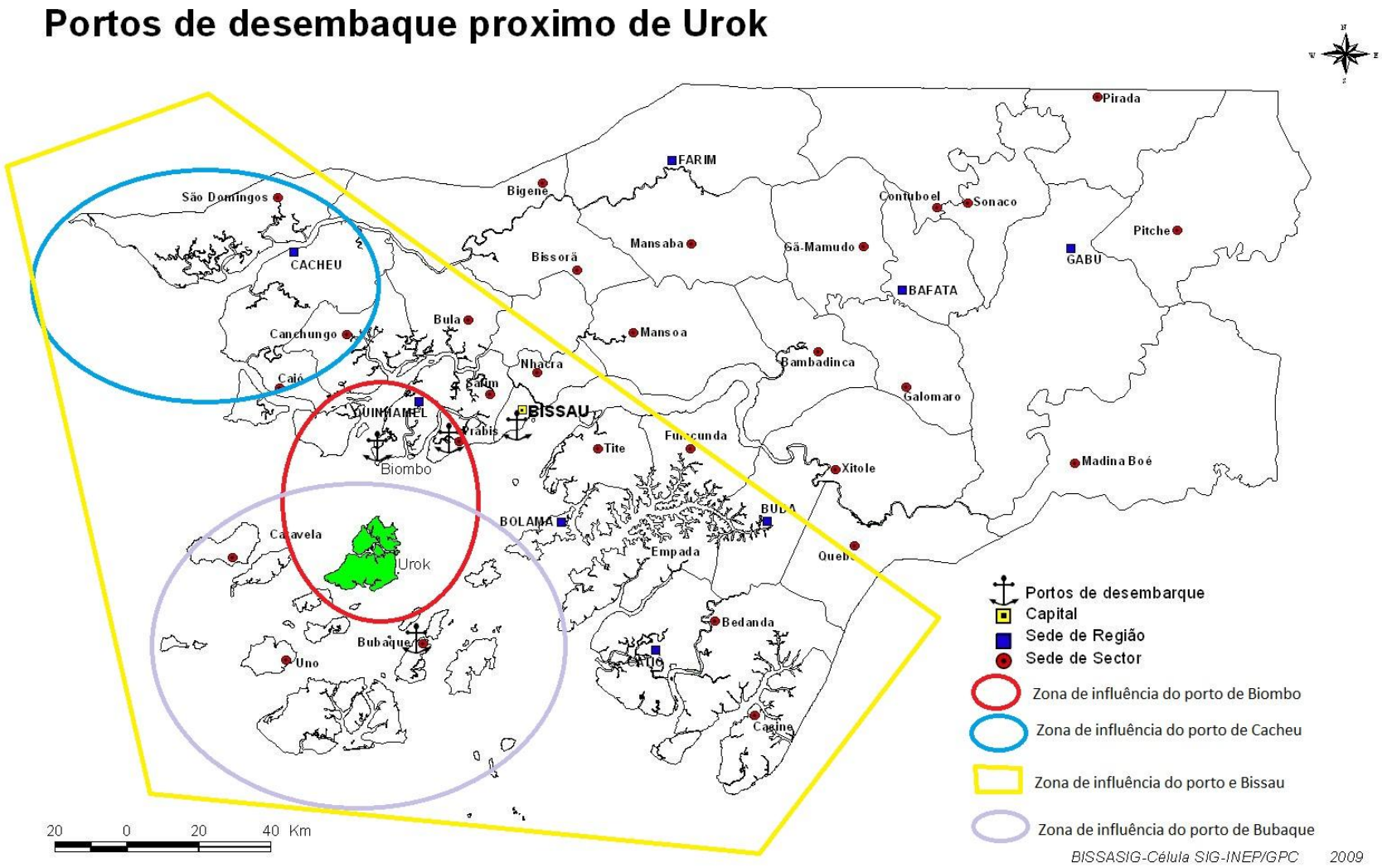
A l'INTERIEUR DE l'AMP

Il n'y a pas à proprement parlé de site de débarquement sur les îles Urok, mais plutôt des ports d'accueil comme ceux cités dans le tableau précédent Acoco à Formosa, Porto Nhominca à Chediã et à Nago un village pepel). Il est nécessaire de réaliser un recensement afin de pouvoir compléter l'Etat des lieux de façon plus précise. Cependant, les données existantes sur l'AMPc UROK sont citées dans les tableaux situés en fin d'Etat des lieux (p.23)

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES RELATIVES A TRISTAO

	Etude 1			**Etude 2**		
	Titre	Nature des informations	Précision des données	Titre	Nature des informations	Précision des données
BISSAU	*2010. CIPA, DEIPD. Anuário estatistico de pesca artesanal 2004.*	Données sur la pêche artisanale en Guinée-Bissau pour l'année 2004	Données par région comme : type de bateau, engins utilisés,….			
BIOMBO	AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE					
BUBAQUE	*2010. Javier Macías González. II enquête sur les aspects socio-économiques da la pêche Artisanale en Guinée-Bissau.*	Enquête socio-économique sur 165 ports en Guinée-Bissau, dont Uracane.	Types de données : Propriétaires, équipage et population dépendante représentées, Age moyen, Distribution par Nationalité,…, Mois d'activité par an, Production annuelle moyenne par type de pirogue et de noyau (kilos),…	*2010. CIPA, DEIPD. Anuário estatistico de pesca artesanal 2004.*	Données sur la pêche artisanale en Guinée-Bissau pour l'année 2004	Données par région comme : type de bateau, engins utilisés,….

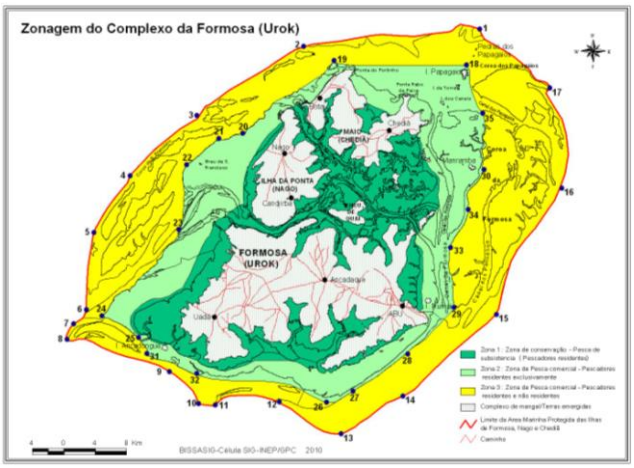
CARTOGRAPHIE -



Carte des principaux sites de débarquement proches d'Urok et représentation de leur zone d'influence (Source : INEP/GPC)

FICHE DESCRIPTIVE DE l'AMPC d'AMPC d'UROK

HISTORIQUE & CREATION :



Date de création de l'AMP (et nature du texte règlementaire à l'origine de la création) : «L'AMP a été crée officiellement, par décision du Conseil des ministres du 15 avril 2005 et publication du décret officiel de création ainsi que du plan de gestion dans le *Journal Officiel*, supplément n°28 du 12 juillet 2005»[4].

Direction/ministère de tutelle (date des derniers changements de tutelle) : IBAP (Institut pour la Biodiversité et les Aires Protégées).

Plan de gestion : Le dernier plan de gestion est entré en vigueur en 2005.

Durée du plan de gestion : cinq (5) ans

Objectifs du plan de gestion (tel que formulé dans le doc de référence) :
L'objectif général du plan de gestion est de «Contribuer à la durabilité du patrimoine naturel et culturel des îles Urok, en vue d'un développement durable des populations locales et du pays, à travers le renforcement des capacités des communautés résidentes et de leur entière participation au processus de conservation, au bénéfice des générations actuelles et futures»[5].

Les objectifs spécifiques sont :

- « Objectif spécifique 1 : Contribuer à la pérennité d'un environnement sain et productif et à la conservation de la biodiversité biologique
- Objectif spécifique 2 : Contribuer à la sécurité alimentaire et économique des populations des trois îles appartenant au complexe Urok et améliorer leur cadre de vie
- Objectif spécifique 3 : Encourager la participation et le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs pour la dynamisation du processus de cogestion en vue d'assurer son autonomie et sa durabilité
- Objectif spécifique 4 : Renforcer les capacités «empowerment» des communautés résidentes afin qu'elles s'approprient le processus en cours et améliorent leurs capacités revendicatives afin d'assurer leur droit à un environnement sain et à un développement durable
- Objectif spécifique 5 : Accompagner et orienter les mutations sociales qui s'opèrent au sein des communautés, en particulier chez les jeunes, au travers d'un processus d'animation culturelle intensif
- Objectif spécifique 6 : Documenter et systématiser les expériences de gestion participative en cours pour en retirer des enseignements au profit de la dynamique initiée dans les îles Urok, des initiatives similaires dans la RBBB et des Aires Marines Protégées de la sous-région»[6].

Objectifs liés à la pêche :
On peut relier l'objectif spécifique 1 à la pêche car un «sain et productif et la conservation de la biodiversité biologique» s'applique aussi au milieu marin et aux ressources halieutiques.

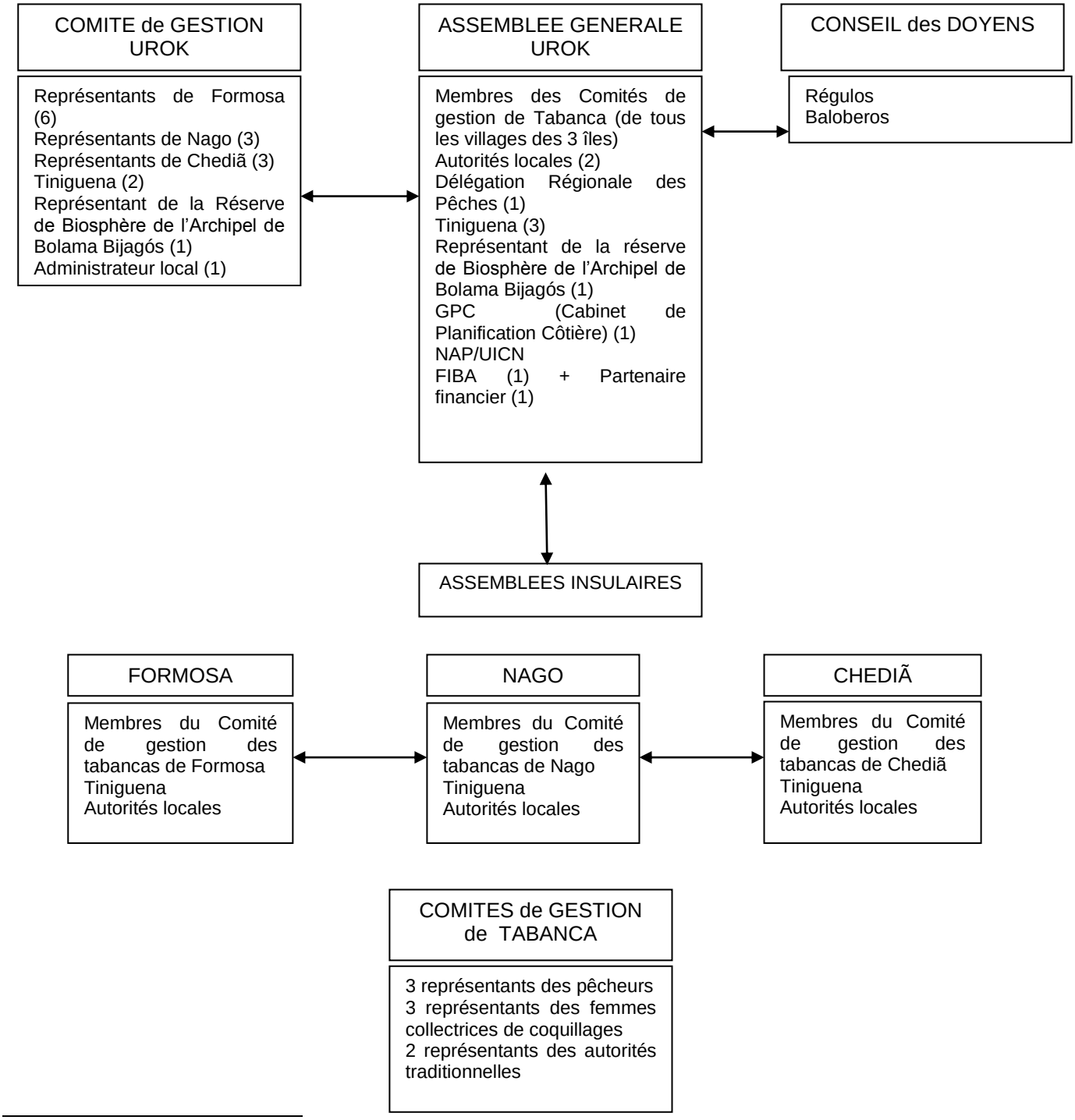
[4] *Paroles d'Urok ! Enseignements et impacts de l'Aire Marine Protégées Communautaire des îles Urok*. Ambroise Brenier, Emanuel Ramos et Augusta Henriques. 62p. 2009.
[5] *Plan de gestion de la zone côtière des îles Urok (Formosa, Nago & Chediã)*. Justino Biai, Pierre Campredon et al. 56p. 2003.
[6] *Plan de gestion de la zone côtière des îles Urok (Formosa, Nago & Chediã)*. Justino Biai, Pierre Campredon et al. 56p. 2003.

GOUVERNANCE :

Description des étapes de préparation du plan de gestion :
Les différentes étapes ont été :

1) Concertation avec une équipe de départ afin de définir les règles de gestion,
2) Elaboration du plan et des règles de gestion,
3) Contacts avec les ministères et administrations concernés pour discuter de ce plan,
4) Rencontre avec le ministère pour demande de création de l'AMP et d'adoption du plan de gestion,
5) 5) Officialisation et création de l'AMP.

Organes de gestion :
Représentation schématique des organes de gestion dans l'AMPc Urok[7]



[7] *Plan de gestion de la zone côtière des îles Urok (Formosa, Nago & Chediã)*. Justino Biai, Pierre Campredon et al. 56p. 2003.

Participation des pêcheurs dans processus de gouvernance ? Sous quelle forme ?
Les pêcheurs résidents participent au processus de gouvernance, au même titre que les autres usagers de l'AMP.

Participation des institutions nationales des pêches dans le processus de gouvernance ?
Elles ne participent pas directement au processus de gouvernance mais sont tout de même impliquées dans la gestion de l'AMP.

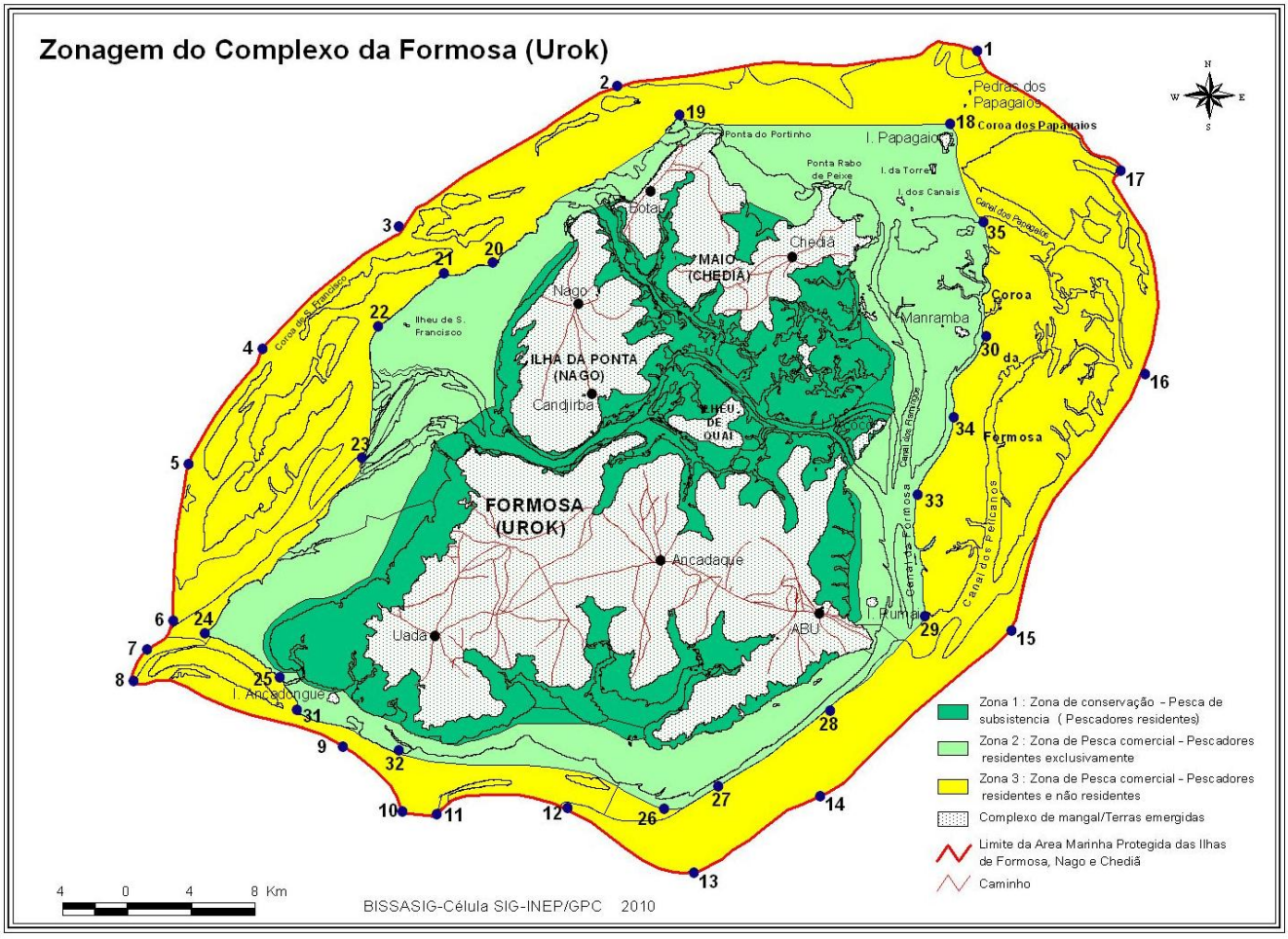
PERSONNES RESSOURCES :

Lister les compétences/personnes ressources sur l'AMP, leur rôle actuel ou passé et la place qu'elles occupent dans les systèmes de suivi en place :

- Le comité de gestion de l'AMP (représentant de la population résidente et prise de décision dans toutes les actions menées au sein de l'AMPc UROK) ;
- L'équipe technique de Tiniguena sur place (rôle dans les différents projets menés par Tiniguena auprès de la population résidente et de l'environnement) ;
- L'assistant technique de la FIBA (Mr. Emanuel Ramos) (suivi des différents projets menés ou financés par la FIBA comme le suivi des coquillages) ;
- Le représentant de l'IBAP sur l'AMP (Mr. Quintino Tchaetchalon) (rôle dans le suivi environnemental mené au sein de l'AMPc et dans la surveillance).

REGLES D'ACCES, ZONAGE D'USAGES:

Selon le plan de gestion, l'AMPc est divisée en trois zones d'accés :



- **Une zone de Conservation (Zone 1) :**

Aucun prélèvement à des fins commerciales n'est autorisé : les poissons et coquillages ne peuvent être prélevés que pour l'alimentation des résidents d'Urok et pour les cérémonies.
Les engins de pêche autorisés sont les hameçons (ligne à main), l'épervier avec une maille de 28 mm de côté, le filet rond utilisé par les femmes avec une maille de 28 mm de côté, la cloche en matière végétale et les harpons. Des pièges en matière végétale pourront être construits pour les cérémonies et détruits après.
La pêche est réservée aux pêcheurs à pied ou aux pêcheurs en pirogue à rames ou à voile.
La motorisation n'est autorisée que pour le déplacement et le transport des acteurs impliqués directement dans le processus de gestion du territoire.

- **Une zone de développement ou zone tampon (zone 2) :**

La pêche à des fins commerciales est autorisée, mais l'accès est réservé uniquement aux pêcheurs résidents.
Pour les engins et les techniques de pêche, il est autorisé les mailles de 28 mm de côté. Les embarcations pêchant dans le territoire Urok peuvent utiliser au maximum 8 bandes de filet (soit un engin de 160 m de long). La chute maximale doit être de 100 mailles. Les palangres peuvent comprendre au maximum 500 hameçons. Les seules tailles d'hameçons autorisées pour les palangres sont les n°6 et n°7. Seuls les poissons peuvent être utilisés comme appâts. La pêche ciblée aux sélaciens est interdite, les individus capturés accidentellement et toujours vivants doivent être relâchés.

- **Zone de développement ou zone de transition (Zone 3) :**

La pêche à des fins commerciales est autorisée. Cette zone est accessible aux pêcheurs sportifs, aux pêcheurs artisanaux résidents et non-résidents. Les engins et méthodes de pêche utilisés sont identiques à ceux décrits pour la zone 2.

INTERDICTIONS :

Selon le plan de gestion, les règles prévalant sur le territoire côtier et marin de l'AMPc sont les suivantes :

- **Conservation de la faune sauvage :**

Il est strictement interdit de chasser, blesser, tuer, capturer, détenir et/ou commercialiser toute espèce de poisson-scie, de tortue marine, de lamantin, d'hippopotame, de loutre à joues blanches, de crocodile, d'oiseaux en général et de perroquets gris du Gabon en particulier. La pêche ciblée aux sélaciens (requins *caudo*, raies-guitares *cassapai*) est interdite et les individus capturés de manière accidentelle doivent être relâchés lorsqu'ils sont hissés vivants à bord des pirogues.

- **Exploitation des coquillages :**

Les coquillages ne peuvent être exploités que pour l'alimentation locale et les cérémonies. Tout transport hors du territoire Urok et toute commercialisation dans les îles Urok sont interdits. L'utilisation des coquillages comme appâts pour la pêche est interdite.
Pour les Arches ou *Combé*, seuls les individus de taille moyenne ou grande peuvent être utilisés. Il est interdit de ramasser les petits individus. Les comités de villages ont la charge de définir les zones autorisées pour le prélèvement des *Combé*, et de la gestion d'un système de jachère destiné à promouvoir le renouvellement des stocks.
Les huîtres ne sont ramassées que pendant la saison sèche. Leur collecte en saison des pluies est interdite. Les huîtres de mangrove doivent être détachées de leur support, il est interdit de couper les rhizophores pour prélever ces dernières. La pratique qui consiste à griller les huîtres de roche directement sur leur support naturel est interdite. Seuls les individus de grande taille peuvent être ramassés pour les huîtres de mangroves, les cymbium et les mélongéna. Le prélèvement des juvéniles n'est pas autorisé.

- **Utilisation du bois de mangrove :**

Toute coupe abusive de mangrove est interdite. Toute exploitation à des fins commerciales et toute exportation hors du territoire Urok sont prohibées. Ne sont autorisés que les prélèvements limités, destinés exclusivement à la construction des habitations des résidents. Le bois de mangrove ne peut en outre pas être utilisé pour le fumage du poisson.

- **Techniques et engins de pêche :**

La pêche aux filets maillants dérivants est interdite. Les filets de pêche ne peuvent pas être constitués de nappes en nylon monofilament. Ce matériau est interdit sur l'ensemble du territoire Urok. La dimension minimale autorisée est de 28 mm de côté, soient 56 mm étiré. Seuls les poissons peuvent être utilisés comme appâts.

- **Iles et rios sacrés :**

Le droit traditionnel prévaut dans les zones sacrées. Les îles sacrées de Quai, Ratum, Ramanssa, Manramba sont placées sous la gestion des propriétaires traditionnels. Le rio de Uada est placé sous la gestion traditionnelle du village de Uada.

- **Gestion des déchets :**

Les déchets les plus polluants comme les piles électriques, les huiles de vidange, les acides de batteries, les produits chimiques, les sacs et bouteilles en plastique, ne doivent pas être jetés à la côte, près des sources, des puits et des marigots afin de ne pas être à l'origine de pollution des eaux côtières et des eaux d'écoulement. Ces déchets doivent être regroupés dans des sites choisis par les comités de villages. Les autres déchets doivent être regroupés et incinérés.

- **Campements :**

Aucun campement de pêche ou d'habitation n'est autorisé sur les îles du territoire Urok, y compris sur l'île de Papagaio. Les migrants de passage sur les îles Urok sont tenus de s'installer dans les villages existants.

- **Tourisme et engins de plaisance :**

Aucune activité touristique n'est encouragée sur les îles Urok. Les pêcheurs sportifs doivent respecter les règles de pêche en vigueur sur le territoire Urok et sont encouragés à promouvoir la pratique du «No Kill». Les jet-skis et autres embarcations de plaisance sont interdits.

REGLES SPECIFIQUES POUR LES NON RESIDENTS :

Les règles sont applicables à tous. Il existe seulement une différence de droit de pêche selon le zonage entre les pêcheurs résidents et non résidents.

DISPOSITIF REPRESSIF :

Selon le règlement intérieur de l'AMPc UROK[8], La surveillance de l'accès aux zones et de l'utilisation des ressources côtières et marines sont sous la responsabilité des autorités et individus suivants: a) L'Administrateur du secteur; b) Les membres du Comité de Gestion; c) Les membres de la Commission de surveillance.

Les contraventions, sanctions et négligences sont identifiés dans différents articles du document cité ci-dessous. Les contraventions sont classifiés en trois familles : a) Contraventions légères ou de première classe; b) Contraventions graves ou de seconde classe; c) Contraventions très graves ou de troisième classe.

- **Contravention légère ou de première classe :**

Une contravention légère ou de première classe est punie par des amendes allant de 10 000 FCFA à 25 000 FCFA. Elle s'applique en cas de non respect d'interdictions précisées dans ce même règlement : 1) la collecte, capture, abattage, détention, transport ou commercialisation d'individus ou de morceaux d'individus d'espèces végétales ou animales qui sont sous un régime de protection, notamment les *combés morobonho*, les *gandim*, les *cuntchurbedja*, petits ou juvéniles, ainsi que la récolte des œufs, la perturbation ou la destruction de leurs habitats ; 2) La collecte d'huitres durant la saison des pluies ainsi que la coupe ou la destruction de leurs supports ; 3) L'utilisation pour la pêche, comme appât, de tout objets, substances ou organismes qui ne sont pas déjà dans la nature ; 4) La pratique du camping en dehors des locaux prévus à cet effet.

- **Contravention grave ou de seconde classe :**

La contravention grave ou de seconde classe est punie par des amendes allant de 35 000FCFA à 250 000 FCFA, elle se reporte aux interdictions suivantes :

[8] *Projecto de regulamento interno da Area marinha protegida comunitaria das ilhas Urok (Formosa, Nago e Chediã)*. Tiniguena, Comité de gestion de UROK. 13p. 2009.

1) La pêche du poisson-scie, de cartilagineux notamment les requins ou *Caúdo*, raies-guitares ou *Cassapai* ; 2) La pêche ou l'extraction de ressources marines ou côtières à des fins commerciales dans toute la zone centrale ou zone 1 pour tout individu ou embarcation et dans la zone tampon ou zone 2 pour des pêcheurs non résidents ou des embarcations de pêcheurs résidents ; 3) Pêcher sans être muni de licence valide ; 4) L'utilisation pour la pêche de filet *Yolal* et de filets monofilaments ou en nylon ; 5) L'utilisation pour la pêche de filets avec des mailles inférieures à 28 mm ; 6) La pêche avec plus de 8 bandes ; 7) Fermer des bras de mer avec des filets ; 8) L'utilisation de ligne avec plus de 500 hameçons et qui ne sont pas des n°6 et n°7 ; 9) La coupe abusive d'arbres, comme la mangrove, les palmiers et les fromagers, leur commercialisation ou transport en dehors du territoire Urok ou pour des fins autres que la construction d'habitations ou de pirogues pour les résidents ; 10) L'extraction ou l'exploitation des ressources du sol notamment les minerais ; 11) L'introduction d'espèces n'étant pas locales production d'espèces de la faune et de la flore sauvages locales ; 12) Le dépôt de déchets, résidus toxiques ou ferraille dans la mer, les cours d'eau ou sur les côtes ; 13) La réalisation de brulis ou autres feux ; 14) L'ouverture ou la réouverture de campements de pêche ou d'habitation.
Pour ce type de contravention, un mandat légitimé par les autorités compétentes doit être transmis au destinataire par écrit ou en présence de deux témoins que ne font pas partie de ces autorités.

- **Contravention très grave ou de troisième classe :**

La contravention très grave ou de troisième classe est punie par des amendes allant de 300 000 FCFA à 800 000 FCFA. Elle s'applique pour les interdictions suivantes : 1) Chasser, blesser, capturer et/ou tuer des espèces protégées telles que les tortues marines, les lamantins, les crocodiles , les hippopotames, les loutres et les perroquets gris ; 2) La construction de logements ou de bâtiments dans la zone centrale ou zone 1.

On peut parler de récidive si un individu commet une nouvelle infraction moins de six mois après avoir déjà été appréhendé pour une infraction identique. De plus, en cas de récidive, les limites minimales et maximales des amendes sont majorées par une troisième de valeur correspondante.

Selon la gravité des infractions, les contraventions prévues peuvent être complétées de façon accessoire par les sanctions suivantes : a) La confiscation et la perte en faveur de l'AMPc des îles Urok des objets du contrevenant qui ont été utilisés pour commettre l'infraction ; b) La confiscation et la perte à la faveur de l'AMPc Urok des objets qui ont servi à commettre l'infraction, cependant si ces objets présentent une menace forte pour la nature ou vont probablement être réutilisés pour commettre d'autres infractions, ils doivent être détruits publiquement dans un délai de 30 jours après leurs confiscation ; c) La retrait et la suspension de la licence ou l'interdiction d'exercer l'activité durant deux ans ; d) La perte des bénéfices de crédit qui auraient pu être touchés .
De plus, la sanction se réfère au a) de cette partie, ne s'applique que si le contrevenant n'a pas payé son amende quand il a été sanctionné.

La négligence est punie.

Le processus de décision et de communication des sanctions est le suivant : 1) Il est immédiatement notifié au supposé contrevenant le jour, le lieu et l'heure de comparution à la commission de surveillance afin de prendre connaissance des faits et être présenté ensuite à l'administration du secteur ; 2) La commission de surveillance analyse les faits dans un laps de temps raisonnable et formule, devant l'administration du secteur, une proposition de sanction à appliquer ; 3) Dans les 10 jours, l'administration fait part de sa décision.
Les délais pour le paiement d'une amende sont les suivants : 1) Sans l'application de dispositions spéciales, le temps pour payer une amende est de 15 jours à compter de la date de communication de la décision ; 2) Une fois le délai dépassé, le contrevenant devra payer, selon la loi établie, des intérêts pour chaque jour supplémentaire ; 3) L'amende est à payer à la commission de surveillance qui remettra immédiatement une quittance.

DEMOGRAPHIE :

Villages	Nb d'habitant (et/ou nb foyer)	Nb d'embarcations	Nb de pêcheurs actifs	Source (et année des données)
Village 1 : Acoco / Formosa	187 habitants dont 85 hommes	3 pirogues à rames	8	Comm.Pers. : Données fournies par l'Assistant technique de la FIBA, basé à UROK (Mr. Emanuel Ramos), 2008.
Village 2 : Acuno / Formosa	153 habitants dont 74 hommes	1 pirogue	4	
Village 3 : Porto Nhominca / Chediã	62 habitants dont 51 hommes	8 pirogues (1 à moteur et 7 à rames)	16	

Les trois villages cités ci-dessus sont les principaux lieux d'accueil des pêcheurs dans les îles UROK.

On peut noter, concernant le population, qu'il a été recensé en 2007 par l'ONG Tiniguena, 991 habitants sur l'île de Formosa, 266 sur l'île de Chediã et 269 sur l'île de Nago, soit 1 526 habitants sur le complexe des îles UROK.

Principaux problèmes démographiques rencontrés et conséquences possibles :

Aucun

STRUCTURES SOCIO-PROFESSIONNELLES ET USAGES :

Dans tous les villages, l'activité principale est l'agriculture. On trouve des pêcheurs-agriculteurs, des pêcheurs professionnels et des collectrices de coquillages. De plus, on peut noter la coupe de bois pour la production de charbon et la fabrication des coques de pirogues. Enfin, on peut observer la commercialisation d'huile de palme et de cajou lors des saisons respectives de ces produits.

Selon le plan de gestion, l'agriculture est la principale activité des îles. Elle est pratiquée par les Bijagós, les Pepels, les Mandingues et les autres ethnies présentes, à l'exception des Nhomincas. Le riz est le principal produit cultivé, suivi par les légumineuses (haricot, arachide, arachide bijagó). Il existe aussi un maraîchage traditionnel de la citrouille, du concombre, de la tomate, du piment,…

La culture itinérante est encore le principal système de production rizicole (technique traditionnelle agro-forestière). Cette activité est généralement réalisée sous les palmeraies, après le défrichage et l'élagage des palmiers. Ce système est lié au régime des pluies et les aires cultivées peuvent se situer aussi bien à l'intérieur des îles que dans les zones de transition et jusqu'à la mangrove.

Le haricot apparait comme la seconde culture de subsistance la plus importante pour les résidents. C'est un culture potagère réalisée près des villages et suivant des pratiques de monoculture à jachère courte.
On peut noter un envahissement de l'espace par les anacardiers, en substitution aux palmeraies.

Enfin, l'élevage est une autre activité importante dans les îles Urok, avec un mode d'élevage extensif aussi bien pour les bovins, les porcins ou les volailles.

En ce qui concerne les ressources côtières, les coquillages représentent une ressource d'intérêt majeur. De plus, une soixantaine d'espèces de poissons est régulièrement pêchée dans les eaux côtières des îles Urok.
On peut trouver des espèces inféodées aux mangroves comme les bentanas (*Tilapia spp*), des espèces démersales sédentaires telles que les bagres (*Arius sp*.), les bicas (*Lutjanus sp*.) ou des pélagiques côtiers comme les tainhas (*Mugil spp*.) ou les bicudas (*Sphyraena spp*.).

ACTEURS/ RESSOURCES ET ECOSYSTEMES DES ÎLES TRISTAO : REPRESENTATION SCHEMATIQUE SIMPLIFIEE

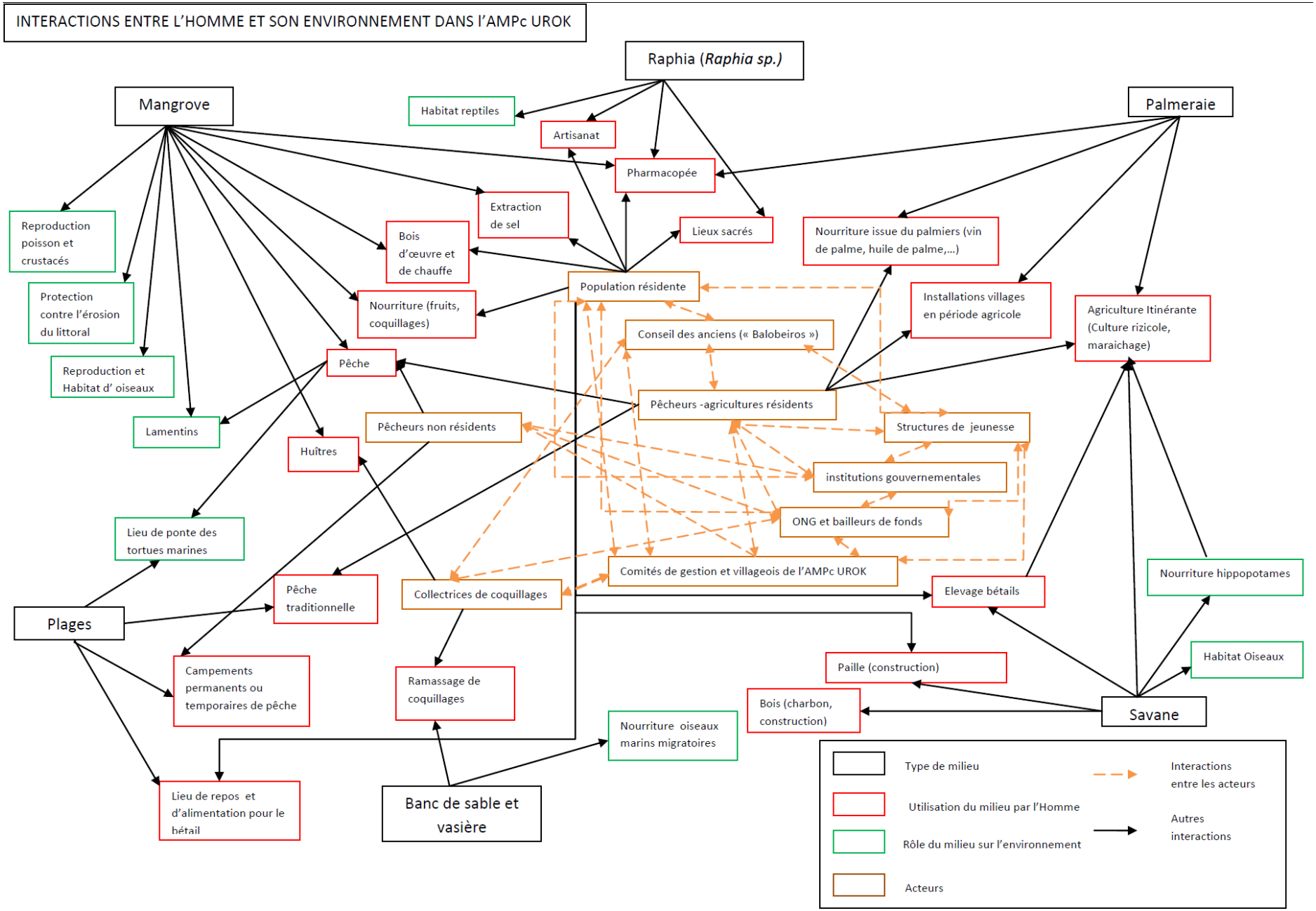
Méthodologie

Le schéma proposé dans cette partie a été réalisé par l'équipe du CIPA travaillant sur le projet (Mme Rita FUNNY et M^{elle} Josefa PINTO), l'assistante technique du CIPA pour ce projet (M^{elle} Armelle URANI) et l'Assistant technique de la FIBA travaillant sur UROK (Mr Emanuel RAMOS).

Une première réflexion a eu lieu au sein de l'équipe travaillant au CIPA en se basant sur les connaissances du milieu de chacun et sur les documents disponibles.
Ce premier travail a abouti à une ébauche de schéma, qui par la suite a été retravaillé avec l'assistant technique de la FIBA

Représentation

Voir page suivante


INTERACTIONS ENTRE L'HOMME ET SON ENVIRONNEMENT DANS l'AMPc UROK
Raphia (*Raphia sp.*)
Mangrove
Habitat reptiles
Artisanat
Palmeraie
Pharmacopée
Extraction de sel
Reproduction poisson et crustacés
Bois d'œuvre et de chauffe
Lieux sacrés
Nourriture issue du palmiers (vin de palme, huile de palme,...)
Protection contre l'érosion du littoral
Population résidente
Installations villages en période agricole
Nourriture (fruits, coquillages)
Agriculture Itinérante (Culture rizicole, maraichage)
Conseil des anciens (« Balobeiros »)
Reproduction et Habitat d' oiseaux
Pêche
Pêcheurs -agricultures résidents
Lamentins
Pêcheurs non résidents
Structures de jeunesse
Huîtres
institutions gouvernementales
ONG et bailleurs de fonds
Lieu de ponte des tortues marines
Comités de gestion et villageois de l'AMPc UROK
Nourriture hippopotames
Pêche traditionnelle
Collectrices de coquillages
Elevage bétails
Plages
Habitat Oiseaux
Campements permanents ou temporaires de pêche
Ramassage de coquillages
Paille (construction)
Bois (charbon, construction)
Savane
Nourriture oiseaux marins migratoires
Lieu de repos et d'alimentation pour le bétail
Banc de sable et vasière
Type de milieu
Utilisation du milieu par l'Homme
Rôle du milieu sur l'environnement
Acteurs
Interactions entre les acteurs
Autres interactions

SYSTEME DE SUIVI (EXISANT OU AYANT EXISTE)

L'objectif de ce chapitre est de recenser les initiatives de monitoring en cours (ou réalisées par le passé) sur les différents sites pris en compte ici. En effet, compte tenu des objectifs du projet CEPIA et de l'approche retenue, la nature des informations déjà récoltées sur un site, les compétences impliquées, les systèmes de collecte mis en place (…) seront valorisés dans les réflexions pour l'élaboration d'un système de suivi et d'indicateur de l'efficacité des AMP pour la gestion des pêches.

	Socio-Economie	Halieutique	Biologique	Environnement	Gouvernance Participation des acteurs
BISSAU	En cours (enquêtes socio-économiques/CIPA)				
BUBAQUE	En cours (enquêtes socio-économiques/CIPA)	En cours (pêches expérimentales/CIPA)	En cours (pêches expérimentales/CIPA)		
CACHEU	En cours (enquêtes socio-économiques/CIPA)	En cours (pêches expérimentales/CIPA)	En cours (pêches expérimentales/CIPA)		
BIOMBO					
AMP (complexe iles Urok)	Projet (Début Janvier 2011)/ Tiniguena (Biocos)			Projet (Début Janvier 2011) / Tiniguena (Biocos)	En cours

DETAIL DES SUIVIS

BISSAU		**Détail des données**	**Années des données (et durée du suivi)**	**Protocole échantillonnage**	**Institution responsable**	**Personnes ressources à contacter**	**Localisation physique des données**	**Sources**
Suivi Socio/ Economique	**Valeur de production par espèce (en millions de FCFA)**	Dermersaux: 197 Petits pélagiques: 569 Total: 766	2009 (30 jours d'enquêtes)	165 ports guinéens étudiés, 1 495 propriétaires/Utilisateurs de pirogues interrogées. Sélection de 17 noyaux de pêche (regroupant les 165 ports) dans le pays choisis selon des critères tels que l'existence actuelle d'infrastructures, le nombre d'embarcations ou l'importance du lieu de débarquement et de commercialisation.	Secrétariat d'Etat de la Pêche de Guinée-Bissau	Javier Macías González (CANAEST consultores) Coordinateur du travail sur le terrain :Abel Júlio dos Santos (CIPA)	CIPA	*II Enquêtes sur les aspects socio-économiques de la Pêche Artisanale en Guinée-Bissau.* PASP (projet d'appui au secteur de la pêche). Javier Macías González. 88p. Février 2010.
	Compte d'exploitation d'embarcations							
	Prix de vente (FCFA/kg)	Demersaux : 500 Petits pélagiques : 500	2009 (30 jours d'enquêtes)	165 ports guinéens étudiés, 1 495 propriétaires/Utilisateurs de pirogues interrogés. Sélection de 17 noyaux de pêche (regroupant les 165 ports)	Secrétariat d'Etat de la Pêche de Guinée-	Javier Macías González (CANAEST consultores)	CIPA	*II Enquêtes sur les aspects socio-économiques de la Pêche Artisanale en Guinée-*

				dans le pays choisis selon des critères tels que l'existence actuelle d'infrastructures, le nombre d'embarcations ou l'importance du lieu de débarquement et de commercialisation.	Bissau	Coordinateur du travail sur le terrain :Abel Júlio dos Santos (CIPA)		*Bissau.* PASP (projet d'appui au secteur de la pêche). Javier Macías González. 88p. Février 2010.
	Revenu/foyer							
	Dépenses selon le type d'embarcation (FCFA)	Pirogue Nhominca : 85 sorties/an - Carburant : 115 833 - Glace: 70 000 - Sel : 11 250 - Autres : 26 227 - Entretien annuel : 178 167 - Amortissement : 375 278 Coût annuel : 18 603 444	2009 (30 jours d'enquêtes)	165 ports guinéens étudiés, 1 495 propriétaires/Utilisateurs de pirogues interrogés. Sélection de 17 noyaux de pêche (regroupant les 165 ports) dans le pays choisis selon des critères tels que l'existence actuelle d'infrastructures, le nombre d'embarcations ou l'importance du lieu de débarquement et de commercialisation.	Secrétariat d'Etat de la Pêche de Guinée-Bissau	Javier Macías González (CANAEST consultores) Coordinateur du travail sur le terrain :Abel Júlio dos Santos (CIPA)	CIPA	*II Enquêtes sur les aspects socio-économiques de la Pêche Artisanale en Guinée-Bissau.* PASP (projet d'appui au secteur de la pêche). Javier Macías González. 88p. Février 2010.
	Activités							
	Techniques de transformation	Démersaux : - 75%Frais - 25% Séché/Salé Petits pélagiques : - 100% frais	2009 (30 jours d'enquêtes)	165 ports guinéens étudiés, 1 495 propriétaires/Utilisateurs de pirogues interrogés. Sélection de 17 noyaux de pêche (regroupant les 165 ports) dans le pays choisis selon des critères tels que l'existence actuelle d'infrastructures, le nombre d'embarcations ou l'importance du lieu de débarquement et de commercialisation.	Secrétariat d'Etat de la Pêche de Guinée-Bissau	Javier Macías González (CANAEST consultores) Coordinateur du travail sur le terrain :Abel Júlio dos Santos (CIPA)	CIPA	*II Enquêtes sur les aspects socio-économiques de la Pêche Artisanale en Guinée-Bissau.* PASP (projet d'appui au secteur de la pêche). Javier Macías González. 88p. Février 2010.
Suivi Socio/Economique	**Santé**							
	Education							
	Satisfaction besoin vitaux							
	…							
Suivi des débarquements	**Données captures**							
	Données effort							
	% d'embarcations selon l'engin utilisé	Filet de Bicuda : 50% Filet de Djafal : 33,3% Filet de Tainha : 66,7%	2009 (30 jours d'enquêtes)	165 ports guinéens étudiés, 1 495 propriétaires/Utilisateurs de pirogues interrogés. Sélection de 17 noyaux de pêche (regroupant les 165 ports) dans le pays choisis selon des critères tels que l'existence actuelle d'infrastructures, le nombre d'embarcations ou l'importance du lieu de débarquement et de	Secrétariat d'Etat de la Pêche de Guinée-Bissau	Javier Macías González (CANAEST consultores) Coordinateur du travail sur le terrain :Abel Júlio dos Santos	CIPA	*II Enquêtes sur les aspects socio-économiques de la Pêche Artisanale en Guinée-Bissau.* PASP (projet d'appui au secteur de la pêche). Javier Macías González. 88p. Février 2010.

				commercialisation.		(CIPA)		
	…							
Suivi biologique /biométrique	Taille-poids/espèces							
	Alimentation							
	Reproduction							
	…							

BUBAQUE		Détail des données	Années des données (et durée du suivi)	Protocole échantillonnage	Institution responsable	Personnes ressources à contacter	Localisation physique des données	Sources
Suivi Socio/Economique	Valeur de production par espèce (en millions de FCFA)	Dermersaux: 75 Petits pélagiques: 180 Pelagiques océaniques: 60 Total: 316	2009 (30 jours d'enquêtes)	165 ports guinéens étudiés, 1 495 propriétaires/Utilisateurs de pirogues interrogés. Sélection de 17 noyaux de pêche (regroupant les 165 ports) dans le pays choisis selon des critères tels que l'existence actuelle d'infrastructures, le nombre d'embarcations ou l'importance du lieu de débarquement et de commercialisation.	Secrétariat d'Etat de la Pêche de Guinée-Bissau	Javier Macías González (CANAEST consultores) Coordinateur du travail sur le terrain :Abel Júlio dos Santos (CIPA)	CIPA	*II Enquêtes sur les aspects socio-économiques de la Pêche Artisanale en Guinée-Bissau.* PASP (projet d'appui au secteur de la pêche). Javier Macías González. 88p. Février 2010.
	Compte d'exploitation d'embarcations							
	Prix de vente (FCFA/kg)	Démersaux : 250 Petits pélagiques : 250 Pélagiques Océaniques : 500	2009 (30 jours d'enquêtes)	165 ports guinéens étudiés, 1 495 propriétaires/Utilisateurs de pirogues interrogés. Sélection de 17 noyaux de pêche (regroupant les 165 ports) dans le pays choisis selon des critères tels que l'existence actuelle d'infrastructures, le nombre d'embarcations ou l'importance du lieu de débarquement et de commercialisation.	Secrétariat d'Etat de la Pêche de Guinée-Bissau	Javier Macías González (CANAEST consultores) Coordinateur du travail sur le terrain :Abel Júlio dos Santos (CIPA)	CIPA	*II Enquêtes sur les aspects socio-économiques de la Pêche Artisanale en Guinée-Bissau.* PASP (projet d'appui au secteur de la pêche). Javier Macías González. 88p. Février 2010.
	Revenu/foyer							
	Dépenses selon le type d'embarcation (FCFA)	Bote (BO) : 44 sorties/an - Carburant : 125 000 - Glace: 10 000 - Sel : 2 500 - Autres : 30 000 - Entretien annuel : 135 000 - Amortissement : 0	2009 (30 jours d'enquêtes)	165 ports guinéens étudiés, 1 495 propriétaires/Utilisateurs de pirogues interrogés. Sélection de 17 noyaux de pêche (regroupant les 165 ports) dans le pays choisis selon des critères tels que l'existence actuelle d'infrastructures, le nombre d'embarcations ou l'importance du	Secrétariat d'Etat de la Pêche de Guinée-Bissau	Javier Macías González (CANAEST consultores) Coordinateur du travail sur le terrain :Abel Júlio	CIPA	*II Enquêtes sur les aspects socio-économiques de la Pêche Artisanale en Guinée-Bissau.* PASP (projet d'appui au secteur de la pêche). Javier Macías González. 88p. Février

		Coût annuel : 6 716 250 Monoxyle Amélioré avec moteur (MM) : 93 sorties/an - Carburant : 20 833 - Glace : 11 000 - Entretien annuel : 68 000 - Amortissement : 70 833 Total : 3 068 333 Monoxyle simple (MO): 128 sorties/an - Glace : 19 500 - Sel : 3 000 - Autres : 2 829 - Entretien annuel : 17 667 - Amortissement : 43 271 Total : 357 646 Monoxyle amélioré sans moteur (MR) : 67 sorties/an - Carburant : 25 000 - Glace : 8 300 - Sel : 5 600 - Autres : 3 456 - Entretien annuel : 40 441 - Amortissement : 26 448 Total : 308 994 Pirogue Nhominca (NH) : 53 sorties/an - Carburant : 40 468 - Glace : 14 767 - Sel : 7 250 - Autres : 4 008 - Entretien annuel : 95 536 - Amortissement : 128 724 Total : 3 171 540 Salam (SA) : 53 sorties/an - Carburant : 100 000 - Sel : 6 667 - Autres : 10 000 - Entretien annuel : 155 000 - Amortissement : 427 708 Total : 5 244 583		lieu de débarquement et de commercialisation.		dos Santos (CIPA)		2010.

	Activités							
	Techniques de transformation	Démersaux : - 67%Frais - 7% Fumé - 25% Séché/Salé - 1% plusieurs techniques Petits pélagiques : - 97% frais - 1% Séché/Salé - 1% Plusieurs techniques Pélagiques océaniques : - 75% Frais - 25% Fumé	2009 (30 jours d'enquêtes)	165 ports guinéens étudiés, 1 495 propriétaires/Utilisateurs de pirogues interrogés. Sélection de 17 noyaux de pêche (regroupant les 165 ports) dans le pays choisis selon des critères tels que l'existence actuelle d'infrastructures, le nombre d'embarcations ou l'importance du lieu de débarquement et de commercialisation.	Secrétariat d'Etat de la Pêche de Guinée-Bissau	Javier Macías González (CANAEST consultores) Coordinateur du travail sur le terrain :Abel Júlio dos Santos (CIPA)	CIPA	*II Enquêtes sur les aspects socio-économiques de la Pêche Artisanale en Guinée-Bissau.* PASP (projet d'appui au secteur de la pêche). Javier Macías González. 88p. Février 2010.
Suivi des débarquements	**Données captures**							
	Données effort							
	% d'embarcations selon l'engin utilisé	Palangre : 21,1% Filet de Bicuda : 37,6% Linha : 22,9% Filet de Tainha : 56,9% Filet à Requins : 0,9% Epervier : 5,5%	2009 (30 jours d'enquêtes)	165 ports guinéens étudiés, 1 495 propriétaires/Utilisateurs de pirogues interrogés. Sélection de 17 noyaux de pêche (regroupant les 165 ports) dans le pays choisis selon des critères tels que l'existence actuelle d'infrastructures, le nombre d'embarcations ou l'importance du lieu de débarquement et de commercialisation.	Secrétariat d'Etat de la Pêche de Guinée-Bissau	Javier Macías González (CANAEST consultores) Coordinateur du travail sur le terrain :Abel Júlio dos Santos (CIPA)	CIPA	*II Enquêtes sur les aspects socio-économiques de la Pêche Artisanale en Guinée-Bissau.* PASP (projet d'appui au secteur de la pêche). Javier Macías González. 88p. Février 2010.
	…							

CACHEU		**Détail des données**	**Années des données (et durée du suivi)**	**Protocole échantillonnage**	**Institution responsable**	**Personnes ressources à contacter**	**Localisation physique des données**	**Sources**
Suivi Socio/Economique	**Valeur de production par espèce (en millions de FCFA)**	Dermersaux: 677 Petits pélagiques: 92 Total: 769	2009 (30 jours d'enquêtes)	165 ports guinéens étudiés, 1 495 propriétaires/Utilisateurs de pirogues interrogés. Sélection de 17 noyaux de pêche (regroupant les 165 ports) dans le pays choisis selon des critères tels que l'existence actuelle d'infrastructures, le nombre d'embarcations ou l'importance du lieu de débarquement et de commercialisation.	Secrétariat d'Etat de la Pêche de Guinée-Bissau	Javier Macías González (CANAEST consultores) Coordinateur du travail sur le terrain :Abel Júlio dos Santos (CIPA)	CIPA	*II Enquêtes sur les aspects socio-économiques de la Pêche Artisanale en Guinée-Bissau.* PASP (projet d'appui au secteur de la pêche). Javier Macías González. 88p. Février 2010.
	Compte d'exploitation d'embarcations							
	Prix de vente	Démersaux : 750	2009 (30 jours	165 ports guinéens étudiés, 1 495	Secrétariat	Javier Macías	CIPA	*II Enquêtes sur les*

	(FCFA/kg)	Petits pélagiques : 250	d'enquêtes)	propriétaires/Utilisateurs de pirogues interrogés. Sélection de 17 noyaux de pêche (regroupant les 165 ports) dans le pays choisis selon des critères tels que l'existence actuelle d'infrastructures, le nombre d'embarcations ou l'importance du lieu de débarquement et de commercialisation.	d'Etat de la Pêche de Guinée-Bissau	González (CANAEST consultores) Coordinateur du travail sur le terrain :Abel Júlio dos Santos (CIPA)		*aspects socio-économiques de la Pêche Artisanale en Guinée-Bissau.* PASP (projet d'appui au secteur de la pêche). Javier Macías González. 88p. Février 2010.
	Revenu/foyer							
	Dépenses selon le type d'embarcation (FCFA)	Bote (BO) : 44 sorties/an - Carburant : 12 500 - Glace: 7 714 - Autres : 3 714 - Entretien annuel : 20 571 - Amortissement : 133 774 Coût annuel : 716 202 Monoxyle Amélioré avec moteur (MM) : 134 sorties/an - Carburant : 67 568 - Glace : 31 214 - Sel : 21 000 - Autres : 14 827 - Entretien annuel : 114 625 - Amortissement : 115 875 Total : 6 473 092 Monoxyle simple (MO): 57 sorties/an - Carburant : 36 000 - Glace : 5 862 - Sel : 5 133 - Autres : 4 993 - Entretien annuel : 17 498 - Amortissement : 82 742 Total : 439 574 Monoxyle amélioré sans moteur (MR) : 20 sorties/an - Glace : 7 000 - Sel : 3 167 - Autres : 9 500 - Entretien annuel : 28 125 - Amortissement : 28 104	2009 (30 jours d'enquêtes)	165 ports guinéens étudiés, 1 495 propriétaires/Utilisateurs de pirogues interrogés. Sélection de 17 noyaux de pêche (regroupant les 165 ports) dans le pays choisis selon des critères tels que l'existence actuelle d'infrastructures, le nombre d'embarcations ou l'importance du lieu de débarquement et de commercialisation.	Secrétariat d'Etat de la Pêche de Guinée-Bissau	Javier Macías González (CANAEST consultores) Coordinateur du travail sur le terrain :Abel Júlio dos Santos (CIPA)	CIPA	*II Enquêtes sur les aspects socio-économiques de la Pêche Artisanale en Guinée-Bissau.* PASP (projet d'appui au secteur de la pêche). Javier Macías González. 88p. Février 2010.

		Total : 266 229 Pirogue Nhominca (NH) : 69 sorties/an - Carburant : 98 200 - Glace : 63 750 - Sel : 14 583 - Autres : 32 900 - Entretien annuel : 133 700 - Amortissement : 393 167 Total : 11 066 667 Salam (SA) : 48 sorties/an - Carburant : 24 000 - Glace : 10 000 - Sel : 3 000 - Autres : 4 000 - Entretien annuel : 30 000 - Amortissement : 125 000 Total : 2 123 000						
	Activités							
	Techniques de transformation	Démersaux : - 62%Frais - 1% Fumé - 34% Séché/Salé - 1% plusieurs techniques Petits pélagiques : - 100% frais	2009 (30 jours d'enquêtes)	165 ports guinéens étudiés, 1 495 propriétaires/Utilisateurs de pirogues interrogés. Sélection de 17 noyaux de pêche (regroupant les 165 ports) dans le pays choisis selon des critères tels que l'existence actuelle d'infrastructures, le nombre d'embarcations ou l'importance du lieu de débarquement et de commercialisation.	Secrétariat d'Etat de la Pêche de Guinée-Bissau	Javier Macías González (CANAEST consultores) Coordinateur du travail sur le terrain :Abel Júlio dos Santos (CIPA)	CIPA	*II Enquêtes sur les aspects socio-économiques de la Pêche Artisanale en Guinée-Bissau.* PASP (projet d'appui au secteur de la pêche). Javier Macías González. 88p. Février 2010.
Suivi Socio/Economique	**Santé**							
	Education							
	Satisfaction besoin vitaux							
	…							
Suivi des débarquements	**Données captures**							
	Données effort							
	% d'embarcations selon l'engin utilisé	Palangre : 22,4% Filet de Bicuda : 67,9% Filet de djafal : 19,9% Filet de Tainha : 11,5% Epervier : 17,3%	2009 (30 jours d'enquêtes)	165 ports guinéens étudiés, 1 495 propriétaires/Utilisateurs de pirogues interrogés. Sélection de 17 noyaux de pêche (regroupant les 165 ports) dans le pays choisis selon des	Secrétariat d'Etat de la Pêche de Guinée-Bissau	Javier Macías González (CANAEST consultores)	CIPA	*II Enquêtes sur les aspects socio-économiques de la Pêche Artisanale en Guinée-Bissau.* PASP (projet

		Cercle de plage : 0,6%		critères tels que l'existence actuelle d'infrastructures, le nombre d'embarcations ou l'importance du lieu de débarquement et de commercialisation.		Coordinateur du travail sur le terrain :Abel Júlio dos Santos (CIPA)		d'appui au secteur de la pêche). Javier Macías González. 88p. Février 2010.
	…							
	…							

Données issues d'une enquête de perception menée au sein de l'AMPc Urok, permettant d'apportant un point de vue interne à la zone, puisque peu de suivis ont été fait dans cette zone

AMPC UROK		**Détail des données**	**Années des données (et durée du suivi)**	**Protocole échantillonnage**	**Institution responsable**	**Personnes ressources à contacter**	**Localisation physique des données**	**Sources**
Suivi Socio/Economique	**Prix de vente (FCFA/kg) ou lieux de commercialisation selon engin**	- Epervier : Vente dans les villages des pêcheurs. 1kg de poisson=250Fcfa=1 kg de riz=1kg de noix de Cajou. - Felé-Felé : Consommation personnelle, cérémonies, surplus vendus ou troqués. - Palangre : poisson vendu frais dans les villages respectifs des pêcheurs. - Filet de fond : 1) poisson transformé en salé/séché. Débouché dans le marché de Bissau, vendu de 1 000 à 1 100 le kg. Possibilité de vente au Sénégal pour 1 500 à 2 000 Fcfa le kg. 2) Possibilité de vendre en frais si le pêcheur possède de la glace. - Senne : 1) Marché local, poisson frais, 250 Fcfa/kg, 2) Marché de Bissau, poisson frais si pêcheur possède de la glace, 500 à 750 Fcfa/kg. - Filet maillant dérivant : Transformation en salé/séché, vente à bissau entre 1 000 et 1 100 Fcfa/kg.	2009 (15 jours d'enquêtes)	Questionnaire qualitatif, composé de 17 entrées. 12 questions relatives à l'activité des pêcheurs et 5 concernant la perception de ces derniers de leur environnement. 58 pêcheurs résidents ont été interrogés.	CIPA/CSRP/ AFVP	Marc Savary-Bellon (ancien assistant technique pour le projet CSRP/AFD)	CIPA	*Rapport d'enquête : Approche des stratégies de pêche menées sur le complexe des îles de Formosa/UROK : Nago/Chediã/Formosa.* Projet des Initiatives de cogestion des d'intégration des AMP en Afrique de l'Ouest (CSRP/AFD). Marc Savary-Bellon. 239p. Septembre 2009.

Suivi Socio/Economique	**Données globales sur l'impact de l'AMP pour le bien-être de la communauté résidente**	Impacts de l'AMPc sur le bien-être de la communauté : 1.Augmentation des revenus liés à la pêche. 2.Une plus grande disponibilité des ressource en poissons pour la consommation des ménages. 3.Diminution du temps passé pour une sortie de pêche ou une collecte de coquillages. 4.Une diminution des nombres de conflits liés à l'utilisation des ressources côtières et marines. Un point négatif : Une diminution de la quantité de *gandim* et d'huitres consommés au sein des foyers.	Enquêtes menées entre novembre 2008 et février 2009.	Enquête de perception menée à travers deux questionnaires à questions fermées afin de recueillir les perceptions des usagers du milieu marin des îles UROK. Un questionnaire a été élaboré pour les femmes collectrices de coquillages et un autre pour les pêcheurs. Il y a eu 171 enquêtes menées dans 31 villages des 3 îles de l'AMPc, soit 91 pêcheurs et 80 femmes collectrices de coquillages	FIBA / Tiniguena	Emanuel RAMOS (Assistant technique de la FIBA)	CIPA	*Paroles d'Urok ! Enseignements et impacts de l'Aire Marine Protégée Communautaire des îles Urok*. Ambroise Brenier, Emanuel Ramos, Augusta Henriques. 62p. 2009.
	Stratégies des pêcheurs	- Pêcheurs Eperviers (pêche dans la zone 1 de l'AMPc) : Pêche de subsistance pour les besoins du foyer ou de la communauté. - Pêcheurs « Felé-Felé » (pêche dans la zone 2 de l'AMPc) : 1) Engin secondaire, utilisé de manière occasionnelle, 2) Engin principal, utilisé avec un engin secondaire, 3) Engin complémentaire de la pêche à la palangre. - Palangre : 1) Pêcheurs professionnels (pêche en zone 2) avec commercialisation de la pêche, 2) Agriculteurs-pêcheurs (zone 1 et 2) avec pêche en activité secondaire, 3) Les pêcheurs-agriculteurs (zone 2) avec captures destinées à la vente mais activité réalisée seulement si disposition de temps. - Filets de fonds : 1) les professionnels (zone 2 et 3), 2) Pêcheurs secondaires au filet de fond (zone 2). - Senne (zone 1 et 2). - Filet maillant dérivant (zone	2009 (15 jours d'enquêtes)	Questionnaire qualitatif, composé de 17 entrées. 12 questions relatives à l'activité des pêcheurs et 5 concernant la perception de ces derniers de leur environnement. 58 pêcheurs résidents ont été interrogés.	CIPA/CSRP/ AFVP	Marc Savary-Bellon (ancien assistant technique pour le projet CSRP/AFD)	CIPA	*Rapport d'enquête : Approche des stratégies de pêche menées sur le complexe des îles de Formosa/UROK : Nago/Chediã/Formosa.* Projet des Initiatives de cogestion des d'intégration des AMP en Afrique de l'Ouest (CSRP/AFD). Marc Savary-Bellon. 239p. Septembre 2009.

		3).						
	Provenance des pêcheurs non résidents selon les pêcheurs résidents	- Pêcheurs de Bubaque (Pêcheurs à la Senne), - Pêcheurs de Uracane, - Pêcheurs de Bolama (filet de fond), - Pêcheurs de Biombo (pêcheurs à la palangre), - Pêcheurs sénégalais (filet maillant dérivant).	2009 (15 jours d'enquêtes)	Questionnaire qualitatif, composé de 17 entrées. 12 questions relatives à l'activité des pêcheurs et 5 concernant la perception de ces derniers de leur environnement. 58 pêcheurs résidents ont été interrogés.	CIPA/CSRP/ AFVP	Marc Savary-Bellon (ancien assistant technique pour le projet CSRP/AFD)	CIPA	*Rapport d'enquête : Approche des stratégies de pêche menées sur le complexe des îles de Formosa/UROK : Nago/Chediã/Formosa.* Projet des Initiatives de cogestion des d'intégration des AMP en Afrique de l'Ouest (CSRP/AFD). Marc Savary-Bellon. 239p. Septembre 2009.
Suivi des débarquements	**Espèces principalement capturées selon l'engin**	- Epervier : Le mulet et le Tilapia - Felé-Felé : Le mulet - Palangre : Mâchoiron et Requin à museau pointu. - Filet de fond : L'Otolithe bossu et l'Otolithe sénégalais. - Senne : le mulet et le Tilapia - Filet maillant dérivant : l'Otholite bossu, le requin à museau pointu.	2009 (15 jours d'enquêtes)	Questionnaire qualitatif, composé de 17 entrées. 12 questions relatives à l'activité des pêcheurs et 5 concernant la perception de ces derniers de leur environnement. 58 pêcheurs résidents ont été interrogés.	CIPA/CSRP/ AFVP	Marc Savary-Bellon (ancien assistant technique pour le projet CSRP/AFD)	CIPA	*Rapport d'enquête : Approche des stratégies de pêche menées sur le complexe des îles de Formosa/UROK : Nago/Chediã/Formosa.* Projet des Initiatives de cogestion des d'intégration des AMP en Afrique de l'Ouest (CSRP/AFD). Marc Savary-Bellon. 239p. Septembre 2009.
	Type d'embarcation	- 26 pêcheurs possèdent une embarcation ; - 4 pêcheurs possèdent une embarcation avec moteur.	2009 (15 jours d'enquêtes)	Questionnaire qualitatif, composé de 17 entrées. 12 questions relatives à l'activité des pêcheurs et 5 concernant la perception de ces derniers de leur environnement. 58 pêcheurs résidents ont été interrogés.	CIPA/CSRP/ AFVP	Marc Savary-Bellon (ancien assistant technique pour le projet CSRP/AFD)	CIPA	*Rapport d'enquête : Approche des stratégies de pêche menées sur le complexe des îles de Formosa/UROK : Nago/Chediã/Formosa.* Projet des Initiatives de cogestion des d'intégration des AMP en Afrique de l'Ouest (CSRP/AFD). Marc Savary-Bellon. 239p. Septembre 2009.
	Types d'engins de pêche utilisés à UROK	- L'épervier (pêche à pied et parfois d'une embarcation) ; - Filet de Fond (essentiellement sur Nago) ; - Palangre (Principalement Nago et Formosa) ;	2009 (15 jours d'enquêtes)	Questionnaire qualitatif, composé de 17 entrées. 12 questions relatives à l'activité des pêcheurs et 5 concernant la perception de ces derniers de leur environnement. 58 pêcheurs résidents ont été	CIPA/CSRP/ AFVP	Marc Savary-Bellon (ancien assistant technique pour le projet CSRP/AFD)	CIPA	*Rapport d'enquête : Approche des stratégies de pêche menées sur le complexe des îles de Formosa/UROK : Nago/Chediã/Formosa.*

		- Filet maillant dérivant (pêcheurs basés sur l'île de Chediã) ; - Senne (répartition sur Nago et Formosa). - Filet « Felé-Felé »		interrogés.				Projet des Initiatives de cogestion des d'intégration des AMP en Afrique de l'Ouest (CSRP/AFD). Marc Savary-Bellon. 239p. Septembre 2009.
Suivi biologique /biodiversité	**Données générales sur l'impact de l'AMPc sur la biodiversité**	Les enquêtés ont observé une augmentation du nombre de poissons, de lamantins, de requins, de tortues, de dauphins et d'oiseaux, ainsi qu'un effet positif sur la richesse spécifique de la communauté de poissons. Cependant, en ce qui concerne les coquillages, le constat est moins clair. De plus, les usagers ont observé une augmentation du nombre et/ou de la taille de certaines ressources stratégiques (comme les grands prédateurs), ce qui signifie une amélioration des stocks exploités.	Enquêtes menées entre novembre 2008 et février 2009.	Enquête de perception menée à travers deux questionnaires à questions fermées afin de recueillir les perceptions des usagers du milieu marin des îles UROK. Un questionnaire a été élaboré pour les femmes collectrices de coquillages et un autre pour les pêcheurs. Il y a eu 171 enquêtes menées dans 31 villages des 3 îles de l'AMPc, soit 91 pêcheurs et 80 femmes collectrices de coquillages	FIBA / Tiniguena	Emanuel RAMOS (Assistant technique de la FIBA)	CIPA	*Paroles d'Urok ! Enseignements et impacts de l'Aire Marine Protégée Communautaire des îles Urok*. Ambroise Brenier, Emanuel Ramos, Augusta Henriques. 62p. 2009.

BIBLIOGRAPHIE

- *Boletim Oficial. Terça-feira, 26 de Maio de 1997*. Número 21. Decreto-lei n°3/97 : lei quadro das Áreas Protegidas, 1997.

- *Dispositions législatives sur la pêche*. Décret loi n°6 – A/2000 du 22 août 2000 sur les ressources de la pêche et le droit de pêche dans les eaux maritimes de la Guinée-Bissau, 2000.

- *Plan de gestion de la zone côtière des îles Urok (Formosa, Nago & Chediã)*. Justino Biai, Pierre Campredon et al., 2003, 56p.

- *Boletim oficial. Terça-feira, 12 de Julho de 2005*. Número 28. Decreto n°8/2005 : criada a Área Marinha Protegida Comunitária nas ilhas de Formosa, Nago e Chediã (ilhas Urok). Decreto n°9/2005 : Aprovado o Plano de Gestão da Área Marinha protegida Comunitária das ilhas de Formosa, Nago e Chediã (Ilha Urok), 2005.

- *Paroles d'Urok ! Enseignements et impacts de l'Aire Marine Protégées Communautaire des îles Urok*. Ambroise Brenier, Emanuel Ramos et Augusta Henriques, 2009, 62p.

- *Plan trienal de co-gestion et de développement des pêcheries dans la zone de la réserve de pêche de Rio Grande de Buba et les lagunes de Cufada*, Projet de gestion de la biodiversité de la zone côtière, bureau de coordination de la composante pêche – BCCP, 2009.

- *Projecto de regulamento interno da Area marinha protegida comunitaria das ilhas Urok (Formosa, Nago e Chediã)*. Tiniguena, Comité de gestion de UROK, 2009, 13p.

- *Rapport d'enquête : Approche des stratégies de pêche menées sur le complexe des îles de Formosa/UROK : Nago/Chediã/Formosa.* Projet des Initiatives de cogestion des d'intégration des AMP en Afrique de l'Ouest (CSRP/AFD). Marc Savary-Bellon, Septembre 2009, 239p.

- *II enquête sur les aspects socio-économiques de la pêche Artisanale en Guinée-Bissau .* Javier Macías González, 2010, 88p.

- *Anuário estatistico de pesca artesanal 2004.* CIPA, DEIPD, 2010.

- *Inquérito sobre as artes da pesca artesanal ao longo da costa marítima da Guiné-Bissau, Ano 2005*. CIPA, 2005, 29p.

- *Plano de gestão das pescas no Ano 2010*. SEP, DGP, DG CIPA, 2010, 32p.

- *Projecto lei geral das Pescas*. Malal Sané, Cerilo Vieira et al, 2010, 43p.

- *Relatório da primeira reunião do Comité Científico entre a República da Guiné-Bissau e a União Europeia.* CIPA, Septembre 2010, 32p.